

opera mundi europe

RAPPORTS HEBDOMADAIRES SUR L'ÉCONOMIE EUROPÉENNE

~~LT~~
~~OV~~
~~JB~~
~~KL~~
~~EK~~
~~DS~~
MC

D A N S C E N U M E R O

- LETTRE DE BRUXELLES (P. 1-3)

Le problème de fond de l'adhésion

- L'OPINION DE LA SEMAINE (P. 4-7)

Perspectives monétaires à moyen terme

par Milton Gilbert

Conseiller Economique

Banque des Règlements Internationaux (Bâle)

- LES COMMUNAUTES AU TRAVAIL (P. 8-11)

Perspectives sidérurgiques peu brillantes à court terme ; Grève au Marché Commun; Conseil de Ministres des transports ; Dernière semaine chargée.

- EUROFLASH (P. 13-58)

Sommaire Analytique, P. 13

Index alphabétique, P. 55

N° 591 - 15 Décembre 1970

0 Av. Raymond-Poincaré

PARIS 16^e

LIBRARY



OPERA MUNDI - EUROPE

RAPPORTS HEBDOMADAIRES SUR L'ECONOMIE EUROPEENNE

DIRECTION GÉNÉRALE ET RÉDACTION

100, Avenue Raymond Poincaré - PARIS 16^e

Tél. : 704.53.20 MUNDI-PARIS
Télex : 27 989
CCP PARIS 3235-50

DIRECTEUR	Paul WINKLER
Directeur Adjoint	Charles RONSAC
RÉDACTEUR EN CHEF	André GIRAUD
Service Informations	Guy de SAINT CHAMAS
Service Études et Documentation	Alain-Yves BUAT
Institutions Européennes	Rudiger BARTHAUER
	Gabriela KAHLIG
	Jean LAURE

SUISSE

54, rue Vermont
GENÈVE - Tél. 33 7693

BENELUX

12, rue du Cyprès
BRUXELLES - Tél. : 18-01-93

ITALIE

Piazza S. Maria Beltrade, 2
20123 MILANO - Tél. 872.485 - 872.492

ABONNEMENTS	Un an	6 mois
Série hebdomadaire	FF. 1.200	FF. 700
Série semestrielle	FF. 400	

(La revue n'est pas vendue au Numéro)

L E T T R E D E B R U X E L L E S

Bruxelles. - Les Anglais ont accompli un pas dans la direction des Six en acceptant la semaine dernière, lors de la séance ministérielle de négociations, de se rallier à une période de transition de cinq ans, en ce qui concerne les échanges tant agricoles qu'industriels. Ainsi Londres a renoncé à la position, jusqu'ici défendue par ses porte-paroles : trois ans de période de transition pour l'industrie, six ans pour l'agriculture. Ce faisant, Geoffrey Rippon a d'ailleurs sorti la négociation de la torpeur dans laquelle elle s'enfonçait. Le gouvernement britannique a apparemment compris que pour achever l'essentiel de la négociation avant le mois de juillet 1971, il convenait d'avancer dès maintenant.

Si l'on établit en effet un bilan des accords réalisés entre les "Sept" depuis l'ouverture des discussions d'adhésion le 30 juin, on est frappé par sa légèreté. Abstraction faite de cette toute récente concession de la Grande-Bretagne, les Six et les Anglais ne se sont guère entendus que sur la méthode de fixation des prix agricoles chaque année, l'adoption par le Royaume-Uni des Règlements agricoles européens, de la politique commerciale commune, sa participation à la Banque Européenne d'Investissements et les accords à proposer aux pays africains du Commonwealth. Des brouilles. En revanche, il est vrai que l'acceptation de la période de transition de 5 ans est importante. Elle signifie en effet que dans ce laps de temps, d'une durée "raisonnable", seront supprimées les frontières intracommunautaires, que sera mis en place un tarif extérieur unique à la périphérie de la Communauté élargie, et que seront adoptés les prix agricoles de la CEE ainsi que tous les mécanismes de marché et de protection vis-à-vis des pays tiers. Même si les questions posées par les importations de beurre de Nouvelle Zélande et de sucre des Antilles restent entières, c'est donc avec soulagement que l'on doit accueillir le changement de position de la délégation britannique.

Cela étant - et chacun en est bien conscient - les problèmes essentiels de la négociation n'ont été encore qu'effleurés. Il s'agit en premier lieu de la période de transition dont auront besoin les Anglais pour s'adapter aux règles du financement des dépenses communautaires. La situation, beaucoup moins claire sur ce point, est actuellement la suivante :

1°) La Commission, dans l'avis qu'elle a transmis aux Six, s'est prononcée pour une période de transition unique - financement compris - de cinq ans. Elle garde cependant en réserve une formule "aménagée" qu'elle n'a pas encore jugée utile de faire connaître.

2°) Les Six ont entrepris l'étude de l'avis de la Commission, mais ne sont pas encore d'accord entre eux. Tandis que la France s'en tient à une période de cinq ans, les Pays-Bas, appuyés par d'autres Etats membres, seraient plutôt favorables à une période

de huit ans, estimant qu'il n'est pas possible de demander aux Anglais d'aller plus vite que les Six eux-mêmes, qui vont mettre huit ans (de 1970 à 1978) pour faire jouer "à plein" le système des ressources propres.

3°) C'est ce même argument qu'a avancé M. Rippon la semaine dernière. Mais le négociateur anglais - la position de son gouvernement n'étant visiblement pas encore arrêtée - est resté assez vague. Outre une durée de huit ans (au moins), il a demandé "quelque sorte de clause de réexamen" donnant à la Grande Bretagne l'assurance que la Communauté ne laisserait pas se développer chez elle une situation financière intolérable. Mais, là encore, les réflexions du porte parole britannique ont été trop imprécises pour qu'on puisse savoir à quelle sorte de mécanisme il pense.

Ce qui est très clair, en revanche, désormais, c'est la volonté de Londres de dissocier les problèmes de la période de transition "générale" (échanges agricoles, industriels mais aussi, selon Londres, harmonisation fiscale et marché des capitaux) des problèmes de la période de transition en matière financière, qui constituent un "cas spécial". Les Six (en raison de la fermeté française) ne se sont pas laissés entraîner sur ce terrain. Pour eux, c'est dans un cadre global que toutes ces questions doivent être examinées. Aussi, tout en prenant acte "avec satisfaction" des concessions britanniques, ils ont souligné qu'ils ne se prononceraient que lorsque tous les problèmes - y compris celui du financement - auraient été examinés. Et quand on parle du financement, il faut non seulement songer à la durée, mais aux modalités de la période de transition. En principe, c'est au cours du Conseil tenu le 14 décembre que les Six devaient tenter d'aboutir à cette position commune afin que, si possible lors de la prochaine réunion des suppléants (le 18 décembre), la discussion puisse vraiment s'engager entre la Communauté et la Grande-Bretagne. D'ici là, cette dernière aura, en outre, précisé par écrit sa thèse sur le financement.

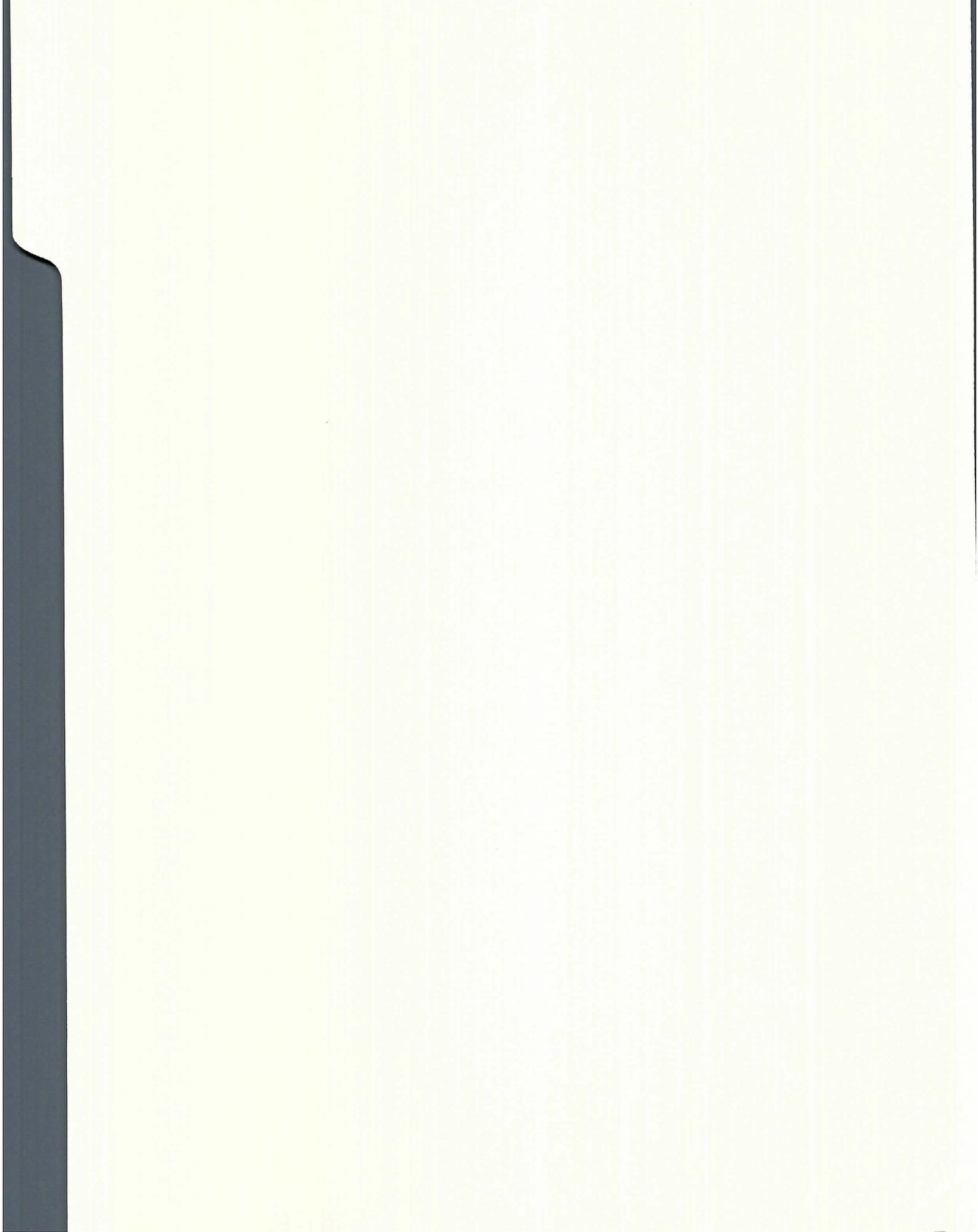
Mais ces problèmes du financement européen n'ont finalement été que le "révélateur" des véritables difficultés de l'adhésion britannique. Quand Geoffrey Rippon a demandé une "clause" permettant à la Grande Bretagne de n'être pas financièrement "étranglée", un coin du voile a commencé à se soulever. En fait, la difficulté n'est pas que la Grande-Bretagne se refuse à payer sa part des dépenses européennes; c'est qu'elle risque de ne pas pouvoir le faire. Ce ne sont pas des "correctifs", des diminutions de contribution de 2, 3 ou même 10 % qui changeront beaucoup le problème. Parler du financement communautaire conduit forcément en effet ou devrait conduire à parler de la balance des paiements britannique puisque c'est de cela qu'au fond il s'agit. De la balance des paiements aux balances sterling et au rôle de la Livre, il y a un enchaînement logique auquel les négociateurs ne peuvent échapper.

L'Angleterre a toujours dit qu'il n'existait pas là matière à négociation. C'est en partie exacte. Que peut-on "négocier", au strict sens du terme ? Mais il faut en débattre. Le renouvellement

des accords de Bâle en faveur de la Livre peut en être d'ailleurs l'occasion adéquate. Le problème est moins de trouver un moyen de limiter la contribution financière du Royaume-Uni que de lui permettre de redresser sa situation économique et financière pour qu'il soit en mesure, comme les autres Etats, de remplir ses obligations. Il faut une fois pour toute sortir de la politique du stop and go. Avoir une balance des paiements en équilibre au prix d'une stagnation complète de l'économie et d'un nombre élevé de chômeurs n'est pas une solution. Tel est le véritable problème de la négociation.

Très discrètement, la Communauté s'apprête à ouvrir ce dossier avec les responsables britanniques. Le secret le plus total est maintenu à Bruxelles sur ces préparatifs. Il est vrai qu'une discussion sur la place publique (c'est-à-dire comme le reste de la négociation) à propos de la situation de la Livre serait catastrophique. Il est vraisemblable que la Commission et le Comité des Représentants Permanents ont établi une sorte de questionnaire à soumettre à la Grande-Bretagne pour amorcer la discussion.

Six mois après le début de la négociation, les Sept se trouvent donc confrontés avec deux difficultés majeures de la négociation : le financement des dépenses européennes et la situation économique, financière et monétaire de la Grande-Bretagne. Normalement, il devrait être possible aux Six et aux Anglais d'aboutir à un accord sur ces sujets d'ici l'été. Si tel n'était pas le cas, il faudrait sans doute attendre la fin de l'an prochain, ce qui retarderait probablement l'entrée effective de la Grande-Bretagne dans la Communauté que chacun s'accorde à prévoir pour le 1er janvier 1973 (l'année 1972 étant nécessaire aux ratifications du Traité d'adhésion par les parlements nationaux).



L'OPINION DE LA SEMAINE

PERSPECTIVES MONÉTAIRES A MOYEN TERME

par Milton Gilbert
Conseiller Economique
Banque des Règlements Internationaux (Bâle)

Quand on examine ce qui se passe sur la scène monétaire internationale, il faut toujours avoir conscience que ce que l'on observe présente deux aspects inséparables : d'abord celui qui concerne les principales monnaies chacune pour son compte et les politiques menées dans les pays en cause pour remédier à leurs difficultés éventuelles; ensuite celui qui a trait au système monétaire international en tant que tel et aux troubles dont il peut être à l'origine du fait de son inadéquation, fondamentale ou circonstancielle, aux nécessités de financement des échanges internationaux.

En 1969, la situation monétaire internationale s'est sensiblement assainie grâce aux actions entreprises par plusieurs grands pays. Le Royaume-Uni s'est décidé à prendre diverses mesures pour restaurer la confiance dans la livre sterling; la France a dévalué sa devise et a soutenu cette opération par un ensemble de dispositions destinées à en assurer à nouveau la stabilité; l'Allemagne, après avoir vu le mark durement secoué à plusieurs reprises sur le marché des changes, a procédé avec succès à sa réévaluation; les Etats-Unis se sont engagés dans une politique visant à améliorer la stabilité interne et externe du dollar. Un autre facteur a également contribué à la détente, la retombée du prix de l'or des quelque \$ 44 auxquels il s'était hissé jusqu'à son niveau officiel de \$ 35. Pendant plusieurs mois, on a ainsi connu le calme après la tempête : les marchés travaillaient paisiblement et aucun problème brûlant ne venait s'inscrire à l'ordre du jour des réunions mensuelles de la BRI.

Bientôt cependant, l'inquiétude gagnait à nouveau les esprits. Le motif n'en était pas une nouvelle crise sur le marché monétaire, mais, dans la plupart des pays, un mouvement inflationniste accentué sur lequel les autorités semblaient avoir perdu prise.

De fait, il faut maintenant admettre qu'il s'est produit une transformation radicale dans les sources de l'inflation. On connaissait naguère une inflation se présentant comme un phénomène cyclique entraîné par les fluctuations des investissements pratiqués par les entreprises : lorsque le marché était en expansion, celles-ci s'équipaient pour accroître leurs capacités de production et elles avaient même tendance à surinvestir pour pouvoir satisfaire la demande finale telle qu'elles la prévoyaient. Il s'ensuivait sur l'ensemble de l'économie une pression génératrice d'inflation. Toutefois, les surchauffes de cette sorte se ralentissaient spontanément d'ordinaire, par un essoufflement en quelque sorte naturel.

Mais les tensions inflationnistes auxquelles on a à faire face aujourd'hui ne sont pas de cet ordre. Non pas que les dépenses en capitaux fixes ne connaissent pas de variations, mais parce que ces variables sont passées de l'indépendance presque totale à une dépendance assez étroite. En effet, le contrôle de question centralisé à l'aide d'ordinateurs donne aux dirigeants des entreprises des indications suffisamment précises pour leur permettre de corriger éventuellement la situation de leurs stocks. Quant aux décisions relatives aux investissements, elles sont commandées de plus en plus par des budgets établis sur la base de prévisions à moyen et long terme. En réalité, il y a tout lieu de croire que c'est la période 1956-57 qui a connu la dernière surchauffe proprement due à un excès d'investissements, avec pour corollaire la récession de 1957-58.

Quelles sont alors les raisons profondes de l'inflation observée au cours des dernières années comme de celle que l'on constate actuellement ? Tout d'abord il faut citer, bien entendu, la pression exercée par la montée des dépenses du secteur public; et il ne s'agit pas seulement ici des dépenses budgétaires au sens étroit du terme, mais de l'ensemble des dépenses constitutives du déficit global du secteur public. Ce déficit a été la cause initiale de la vague inflationniste aux Etats-Unis par exemple, parce que les autorités n'ont pas pris suffisamment vite les mesures fiscales qu'imposait l'accroissement des dépenses dues à la guerre du Vietnam. Il semble bien en effet que ce soit l'échec à maîtriser au début l'accélération de la demande du secteur public qui ait conduit les entreprises à tenir pour lettre morte les directives gouvernementales en matière de salaires et de freinage des investissements. Le résultat est là: avec une guerre d'une ampleur moitié moindre que celle de Corée, une inflation de près du double. Il est clair que c'est la différence des politiques suivies qui explique cet écart.

De même, la poussée inflationniste observée en Allemagne en 1965 a été la conséquence de concessions budgétaires accordées en vertu de considérations électorales. Même cas en Grande-Bretagne : en 1964, pour préparer les élections, le gouvernement conservateur a donné un coup d'accélérateur à l'économie par l'intermédiaire du budget, et son successeur s'est inévitablement trouvé confronté à une crise majeure; pourtant le gouvernement travailliste, au lieu de bloquer les dépenses publiques, s'est contenté de procéder à leur échelonnement, si bien que celles-ci ont continué à être supérieures aux prévisions, en

particulier les dépenses d'investissement des industries nationalisées qui, pratiquement, avaient fini par échapper à tout contrôle. Pour leur défense, les autorités de Londres se contentèrent d'assurer que les investissements publics étaient nécessaires pour permettre l'amélioration du service rendu. En l'occurrence, la priorité n'était donc pas donnée à la stabilité monétaire.

Or, vouloir donner la priorité à la satisfaction de tel ou tel besoin, c'est se placer en marge de tout raisonnement économique. En effet, la science économique pose en principe que les besoins sont illimités et que le vrai problème est de choisir quels besoins peuvent être satisfaits en fonction de ressources qui, par définition, sont limitées. Au demeurant, l'exemple britannique est instructif. La raison majeure de la dévaluation de la Livre a été l'impuissance des autorités à mettre de l'ordre dans les comptes publics. Et même après la dévaluation, la situation est restée mauvaise jusqu'à ce que le gouvernement agisse enfin avec vigueur pour transformer le déficit budgétaire global en un excédent important. Très vite ensuite la monnaie a regagné une relative stabilité.

En tant que tels, ces phénomènes n'ont évidemment rien de nouveau: de tout temps, depuis l'invention du papier-monnaie, les gouvernements se sont laissés aller à des excès de dépense. Ce qu'il y a de nouveau en revanche, c'est que maintenant les gouvernements semblent hésiter à exercer la pression fiscale qui s'impose alors, et être tentés d'en laisser la responsabilité à la banque centrale. Une telle hésitation a des raisons d'ordre politique. Les mesures fiscales, quelles qu'elles soient, sont toujours mal vues par ceux des contribuables qui ont à les subir, si bien que l'intérêt général est parfois sacrifié à certains intérêts particuliers.

Si l'on avait autrefois le cycle des affaires, on a aujourd'hui le cycle des élections, et l'on en vient à considérer comme allant presque de soi qu'une année électorale soit une année de flottement fiscal. C'est ainsi qu'aux Etats-Unis, en dépit de la question du Vietnam et des pressions inflationnistes, l'augmentation du prélèvement fiscal a d'abord été ramenée de 10 à 5 %, puis supprimée. Certes, le gouvernement s'est efforcé de compenser ce geste par des compressions budgétaires, mais ces compressions ont des limites à la fois psychologiques et pratiques. Pour franchir ces limites, il faut une volonté politique qui fait souvent défaut. Au surplus, il n'est pas rare que des hommes qui, en tant que dirigeants d'entreprises, s'élèvent contre une fiscalité jugée excessive, deviennent, en tant que Ministres, farouches défenseurs du budget de dépenses de leur Département.

Dans son ensemble, cet état d'esprit continuera à être une cause d'instabilité monétaire. Alors qu'au cours des dernières années, on en a appris de plus en plus sur la direction de l'économie, on semble de moins en moins dis-

posé à mettre en pratique ces connaissances. D'aucuns, comme Milton Friedman, affirment, il est vrai, que la politique fiscale importe peu et que la stabilité monétaire est assurée pour peu que la banque centrale maintienne au plus bas niveau possible la masse monétaire en circulation. Mais il n'y a pas une banque centrale à partager cette opinion. Tout d'abord parce que le système bancaire et les hommes d'affaires ne sont jamais à court d'imagination pour tourner les difficultés nées d'une éventuelle étroitesse de l'offre d'argent. Ensuite parce qu'une banque centrale dont la politique serait en permanence en contradiction avec celle des représentants élus de la nation ne serait pas longue à se voir ôter toute indépendance. De fait d'ailleurs, le nombre des banques centrales qui ont pu garder une indépendance intégrale est déjà plutôt restreint.

(à suivre)

LES COMMUNAUTÉS AU TRAVAIL

PERSPECTIVES SIDÉRURGIQUES PEU BRILLANTES A COURT TERME.-

La situation sur le marché sidérurgique de la Communauté comme dans les autres principaux pays producteurs d'acier est caractérisée par un ralentissement notable de la consommation effective d'acier, des stocks trop importants chez les utilisateurs et les négociants, et par des carnets de commandes en dégonflement. C'est depuis juillet seulement que les producteurs ont commencé à réagir en réduisant le rythme d'activité des usines. Ceux de la Communauté se sont ainsi conformés aux recommandations de la Commission.

Dans ses prévisions pour l'année 1971, celle-ci indique en effet que certains des éléments qui ont conduit à la situation actuelle seront encore présents au moins pendant le premier semestre. En effet, les perspectives d'expansion des industries transformatrices d'acier, et notamment de première transformation, ne semblent pas entièrement favorables, et le taux de croissance y sera probablement moins élevé qu'en 1970. De plus, l'augmentation de la demande sera satisfaite d'abord par le dégel des stocks, mouvement dont il n'est pas aisé de prévoir l'étendue et la durée.

Les experts de Bruxelles fondent leurs prévisions sur deux hypothèses conjoncturelles : la première table pour 1971 sur une consommation d'acier (en poids d'acier brut) de 100,2 millions de tonnes; la seconde sur une consommation de 101,2 millions de tonnes, c'est-à-dire une augmentation soit de 3,7, soit de 4,7 millions de tonnes par rapport à 1970. Ces chiffres correspondent à des taux d'accroissement de respectivement 3,8 % et de 4,9 %, contre 6 % en 1970 et 11 % en 1969. La réduction des stocks pourrait se prolonger plus ou moins pendant toute l'année, pour atteindre entre 1 et 1,7 million de tonnes en équivalent d'acier brut.

Quant aux exportations vers les pays tiers (qui avaient fortement diminué pendant la période de "boom", mais qui ont repris depuis que la conjoncture sidérurgique s'est ralentie dans la Communauté), elles ne devraient pas constituer un facteur d'expansion pour la sidérurgie communautaire car les facteurs qui freinent actuellement la demande chez les Six exercent aussi une action prépondérante sur l'évolution du marché mondial. Comme il n'existe plus de problème d'approvisionnement sur le marché interne et qu'au contraire c'est un problème de l'écoulement de la production qui se pose aux usines de la Communauté, les importations de leur côté, auront tendance à diminuer. Toutefois, il convient de ne pas sous-estimer le fait que l'offre des pays tiers pourrait augmenter en raison de la baisse de la demande intérieure dans ces pays aussi.

Compte tenu du dynamisme moins accentué de la consommation réelle, de la réduction nécessaire des stocks et de la faible expan-

sion des exportations vers les pays tiers, les possibilités d'écoulement ne devraient pas être très supérieures en 1971 à ce qu'elles ont été en 1970 ; il se pourrait même qu'elles soient inférieures. Dans ces conditions, et eu égard aux hypothèses retenues pour ce qui est de l'évolution probable de la consommation intérieure, la production d'acier brut de la Communauté devrait se situer entre 111,5 et 114,5 millions de tonnes en 1971, contre 112,1 millions en 1970 et 107,32 millions en 1969. Dans la meilleure hypothèse, le taux d'accroissement de la production par rapport à 1970 n'atteindrait donc que 2,1 %. En revanche, les capacités de production devraient connaître un accroissement considérable, de l'ordre de 9 millions de tonnes, ce qui aurait évidemment pour conséquence une diminution sensible de leur taux d'utilisation.

Les experts de la Commission observent par ailleurs que le tableau d'ensemble de la situation sidérurgique de la Communauté dissimule de sensibles différences d'un pays membre à l'autre, ce qui ne sera pas sans conséquences sur les efforts d'adaptation nécessaires pour le rétablissement de l'équilibre. En Allemagne, en France et dans l'UEBL, cet effort devra être particulièrement important, et il est fort probable que le volume de la production d'acier tombera en-dessous du niveau atteint l'année 1970. Aux Pays-Bas, et en Italie, en revanche, la production pourrait augmenter encore, notamment en Italie où la situation des stocks est très différente de celle des autres pays, et où l'activité des entreprises de transformation devrait reprendre après une période d'évolution relativement défavorable.

GREVE AU MARCHÉ COMMUN.- Une grève déclenchée par les fonctionnaires de la Commission a été suivie par ceux du Conseil de Ministres, de la Cour de Justice, du Comité Economique et Social et du Centre Commun de Recherche de l'Euratom. Seuls les agents du Parlement Européen ont continué leur travail. Au total, 8.000 personnes ont suivi le mouvement. C'est la première fois qu'une grève du personnel communautaire prend une telle ampleur. La Commission a requisitionné 167 personnes et, au Conseil, les syndicats ont accepté d'assurer la réunion du Comité des Représentants permanents chargés de préparer la session ministérielle du 8 décembre.

Le mouvement est né à propos de revendications de salaires. "A propos" est le terme exact car, en l'occurrence, l'important n'est pas le niveau des rémunérations mais les procédures de consultation entre le personnel et le Conseil de Ministres, "employeur" en dernier ressort des fonctionnaires européens. Dans le passé, les "eurocrates" se plaignaient de n'avoir jamais en face d'eux un interlocuteur avec qui discuter des questions de salaires, de statut, etc. En effet, le "patron" apparent, la Commission, n'a en réalité qu'une marge de manœuvre étroite puisque c'est le Conseil de Ministres qui décide. Une grève, déjà, avait abouti à l'adoption par le Conseil des Affaires Sociales, le 27 novembre 1969, d'une procédure de consultation entre les organisations syndicales et le Comité des représentants permanents.

C'est, aux dires des syndicats, parce que cette procédure n'a pas été appliquée correctement que le dernier mouvement a été lancé. L'affaire s'est à ce point envenimée qu'elle a été inscrite à l'ordre du jour du Conseil de Ministres des Affaires Etrangères. Celui-ci devait prendre une décision concernant la hausse des salaires. Peut-être cette hausse sera-t-elle, en tant que telle, satisfaisante pour le personnel. Mais il restera la façon dont a joué la procédure de consultation. Et les syndicats pensent surtout à l'avenir, notamment à la définition du statut de fonctionnaire européen qui doit être arrêtée dans les prochains mois, définition à laquelle ils entendent participer.

CONSEIL DE MINISTRES DES TRANSPORTS.- Ce Conseil a permis aux Six d'adopter une résolution dans laquelle les gouvernements invitent les compagnies nationales de chemin de fer à développer leur coopération sur le plan technique et sur les plans commerciaux et de l'exploitation, et où sont présentées toute une série de "suggestions". Ces suggestions seront remises aux sociétés nationales par chaque gouvernement.

Tous les ans, les compagnies ferroviaires devront présenter au Conseil un rapport sur le développement de leur coopération. Cette expérience - car c'est la première fois que cette méthode "incitative" est réalisée - est intéressante. Elle préfigure peut être ce que sera dans le domaine industriel en général (ou dans d'autres secteurs des transports) l'action du Conseil. Elle a, évidemment, un inconvénient : passer au dessus de la tête de la Commission, qui n'interviendra quasiment pas dans cette affaire (la Commission a d'ailleurs pour cette raison voté contre le projet de résolution).

Dans leur résolution, les Six soulignent qu'ils entendent respecter l'autonomie de gestion des compagnies ferroviaires, autonomie qu'ils veulent d'ailleurs promouvoir. C'est donc aux compagnies elles-mêmes de décider les mesures qu'elles souhaitent prendre. Mais les gouvernements suggèrent notamment les actions suivantes :

1°) Sur le plan technique :

- intensifier la coopération en ce qui concerne l'exploitation des réseaux ferroviaires et l'exécution des transports internationaux;

- poursuivre les efforts dans la voie de l'unification technique en matière de standardisation de matériel roulant, de recherche de solutions techniques uniformes en particulier pour l'automatisation de l'exploitation, les systèmes de sécurité et de commande automatique des trains, ainsi que pour la mise au point et l'introduction des techniques nouvelles de transport.

- parvenir à des groupements de commandes de matériel;

- étudier le financement en commun de certains types de matériels.

2°) Sur les plans commercial et de l'exploitation :

- développer des actions communes en ce qui concerne notamment les trafics internationaux;

- poursuivre les efforts en vue de la création de tarifs directs internationaux plus appropriés aux besoins du trafic international;
- intensifier l'utilisation réciproque du parc de wagons;
- rechercher des solutions concrètes permettant de rendre plus souples et plus rapides les acheminements "de porte à porte" sur les principaux courants de transports internationaux;
- développer la technique des "trains bloc" pour les marchandises et des transports internationaux rapides de voyageurs.
- utiliser, dans les zones frontalières, de façon plus rationnelle, les hommes et le matériel pour éviter les doubles emplois.
- examiner la possibilité de créer des sociétés ou des organismes internationaux chargés de l'exploitation de certains services aussi bien nationaux qu'internationaux.
- étudier la possibilité de réaliser des formes plus poussées d'intégration des réseaux, le cas échéant par la création d'une organisation commerciale commune pouvant assurer les transports internationaux de bout en bout suivant des tarifs communs permettant dans de très courts délais une adaptation des prix aux fluctuations du marché.

Les débats du Conseil sur les autres sujets inscrits à l'ordre du jour n'ont donné lieu à aucun accord important.

DERNIERE SEMAINE CHARGEE. - Pour leur dernière semaine d'activité avant la fin de l'année, les Six ont un programme chargé. Lundi s'est tenue une importante session du Conseil de Ministres (Affaires Etrangères et Finances) à l'ordre du jour de laquelle figurait la réalisation de l'Union économique et monétaire et l'adoption d'une position commune sur la période de transition à accorder aux candidats à l'adhésion. Les Six devaient également se mettre d'accord sur la création d'un mécanisme de concours financier à moyen terme (troisième volet du Plan Barre).

Lundi après-midi a débuté un Conseil de Ministres de l'Agriculture, qui s'est poursuivi le lendemain dans la plus grande discrétion - Ministres, Secrétaires d'Etat et Sicco Mansholt sans experts - au Château de Val Duchesse. C'était la suite du débat entamé 15 jours auparavant sur la politique des prix et des structures.

Mardi, les Ministres des Affaires Etrangères ont rencontré leurs homologues du Danemark, de Norvège et d'Irlande; c'est essentiellement à la période de transition que devait être consacrées les discussions.

Enfin, mercredi et jeudi, c'était au tour des Ministres de la Recherche et de la Science de se pencher, une fois de plus, sur le dossier de l'Euratom.

E U R O F L A S H

- P. 17 - AMEUBLEMENT - Allemagne : Une filiale pour R. HUBER & C°.
- P. 17 - ASSURANCES - Pays-Bas : OUDE HAAGSCHE est filiale de NATIONALE-NEDERLANDEN.
- P. 17 - AUTOMOBILE - Allemagne : COMOTOR ouvre une succursale à Bisten/Saarland;
- P. 18 - BATIMENT & TRAVAUX PUBLICS - Allemagne : WEGEBAU est à capital néerlandais - Belgique : Concentration au profit de PROMIBEL - Italie : Association italo-yougoslave dans COSMAR ; Concentration au profit de BENI IMMOBILI CIVILI AGRICOLI - Luxembourg : CIMENTS LUXEMBOURGEOIS prend 25 % dans BETONS FEIDT - Pays-Bas : VISSER & SMIT'S passe sous le contrôle de ADRIAAN VOLKER ; Création de BETONMORTEL CENTRALE ZOETERMEER ; HAFCON appartient à CINDU-KEY & KRAMER.
- P. 20 - CAOUTCHOUC - Grande-Bretagne : PIRELLI prend 49 % dans DUNLOP - Italie : DUNLOP prend 49 % dans INDUSTRIE PIRELLI.
- P. 20 - CHIMIE - Allemagne : WITCO CHEMICAL s'installe à Francfort ; Egalisation des intérêts de VIAG et HOECHST dans SÜDDEUTSCHE KALKSTICKSTOFFWERKE - Autriche : Développement des accords HOECHST/STOLLACK - France : Rationalisation chez UGINE KUHLMANN au profit de MEDITERRANEENNE DE PRODUITS CHIMIQUES ; Simplification des intérêts de LEVIS ; Concentration au profit d'EUROCOLOR - Italie : CIBA-GEIGY fusionne 4 filiales ; Pays-Bas : RIPOLIN-GEORGET transforme en filiale sa succursale de Hilversum ; MOLYN & C° prend le contrôle de BRINK.
- P. 23 - COMMERCE - Allemagne : RENE SCHNEIDEGGER ouvre une succursale à Hambourg - Belgique : E.F. MACDONALD ouvre une succursale à Bruxelles - France : Constitution définitive de EURCO ; Concentration au profit de PROMODES.
- P. 24 - CONSTRUCTION AERONAUTIQUE - France : AVIQUIPO fusionne deux filiales .
- P. 24 - CONSTRUCTION ELECTRIQUE - Allemagne : CONSTRUCTIONS ELECTRIQUES DU CENTRE s'installe à Francfort ; HEINEMANN ELECTRIC développe sa filiale de Düsseldorf ; B.S.R. Ltd se défait de sa filiale de Laatzen/Hanovre ; MAEHLER & KAEGE reprend certains actifs de G. SCHANZENBACH & C° - Autriche : SÜMAK s'installe à Vienne ; Belgique : DISTRONIC est filiale d'AURIEMA INTERNATIONAL - France : Deux agences pour BASSANI-TICINO ; Les apports de C.G.E. à ALSTHOM - Italie : CUTLER HAMMER développe sa filiale de Milan ; Concentration au profit de ZANUSSI ; Association italo-allemande dans ZANUSSI ELETTRODOMESTICI ; GENERAL ELECTRIC Ltd ferme sa filiale SACHTWELL ; Suisse : WIGO devient actionnaire de SOLIS APPARATENFABRIKEN.
- P. 27 - CONSTRUCTION MECANIQUE - Allemagne : Echange de participations DAIMLER BENZ/RHEINISCHE STAHLWERKE-RHEINSTAHL ; Les accords EISENWERK WÜRFEL/A. FRIED FLENDER & C° ; Une nouvelle filiale pour HANS LIEBHERR.

Belgique : HUIZING est à capital néerlandais - Espagne : Association hispano-néerlandaise dans TEMA MAQUINARIA - France : BALZERS développe ses filiales de Meudon ; Une nouvelle usine pour BRAMPTON-RENOLD ; Fermeture de KLOCKNER BAMACO ; ELECTRIFICATION, CHARPENTE, LEVAGE passe sous le contrôle indirect de PECHINEY ; JAPY absorbe une de ses filiales - Italie : CARAVANS INTERNATIONAL s'installe à Milan ; Les accords FENWICK SpA/READY POWER ; AZIENDE METALLURGICHE MILANESI prend un intérêt dans OFFICINE MECCANICHE DI LESMO ; Concentration au profit de BIANCHI MARE.

- P. 30 - EDITION - Allemagne : AXEL SPRINGER prend 20 % dans VERLAG LÜBECKER NACHRICHTEN ; Concentration au profit de LINDNER DRUCK - Italie : Concentration au profit de IL SAGGIATORE.
- P. 31 - ELECTRONIQUE - Allemagne : RACAL MILGO s'installe à Neu-Isenburg ; CONSOLIDATED COMPUTER ouvre une succursale à Francfort ; TRANSWORLD DATA SYSTEMS s'installe à Francfort ; Réorganisation de TIME-SHARE EUROPE (DEUTSCHLAND) - Belgique : Association belge-néerlandaise dans UNIVERSAL MANAGEMENT & MEDICAL SYSTEMS ; SELENIA devient membre d'EU-TRONIC ; Association franco-belge dans TELETI-BENELUX - France : HAMEG FRANCE est à capital allemand ; I.D.I. devient actionnaire de STE DES ORDOPROCESSEURS ; FARRINGTON Mfg ferme BRADMA ; Constitution définitive de CITEL FRANCE ; Concentration au profit d'EUROPEENNE DE COMPOSANTS ELECTRONIQUES - Italie : THORN ferme sa filiale de Monza/Milano ; Réorganisation de SPERRY RAND ITALIA.
- P. 34 - ENGINEERING - France : Accord de collaboration ALSTHOM/JERSEY ENTERPRISES ; PEC-ENGINEERING est filiale d'ENTREPRISE MINIERE & CHIMIQUE .
- P. 35 - FINANCE - Allemagne : Deux filiales pour COMMERCIAL TRUST ; Association D.W.S./TRANSATLANTISCHE VERSICHERUNGS; HANDELS-DISKONT-BANK ouvre une succursale à Munich ; Concentrations au profit de GENOSSENSCHAFTS-BANK MUTLANGEN, de BAYERISCHE VEREINSBANK et de RAIFFEISENBANK RIEDHAUSEN-WALDHAUSEN ; Réorganisation chez ZENTRAALKASSE BAYERISCHEN VOLKSBANKEN ; Association ADCA/B.M.W. dans BMW KREDIT - France : Création de BANQUE COMMERCIALE DE GRECE ; SANWA BANK devient associée d'EUROFINANCE ; PAINE, WEBBER , JACKSON & CURTIS ouvre une succursale à Paris ; LOCUNIVERS est filiale de CREDIT UNIVERSEL, et COGEVAMO de STE GENERALE ; B.N.P. absorbe six affaires immobilières - Italie : Développement d'ESERCIZIO LOCAZIONE MACCHINE ATTREZZATURA - Luxembourg : MERTRUST BANQUE COMMERCIALE est filiale de WIRTSCHAFT-BANK ZURICH ; Création de R.P.F. SERVICES ; CONSORTIUM EUROPEEN INDUSTRIEL & FINANCIER passe sous le contrôle d'UNION FINANCIERE D'INTERETS PRIVES , et FINANCIERE INTERNATIONALE LUXEMBOURG sous celui de BANCA COMMERCIALE ITALIANA - Martinique : Ouverture d'une succursale de BANK OF AMERICA - Suisse : GENERALE ALSACIENNE DE BANQUE ouvre une agence à Genève - Pays-Bas : AZTEC FINANCIAL SERVICES s'installe à Amsterdam ; Constitution définitive d'IMPERIAL TRI EUROPE .

- P. 39 - INDUSTRIE ALIMENTAIRE - Allemagne : G.H. MUMM & CIE s'installe à Eltville/Rhein ; Création de DEUTSCHE UNILEVER ; Réorganisation de DORTMUNDER UNION-BRAUEREI - Belgique : UNILEVER fusionne deux filiales ; WATNEY MANN s'installe à Molenbeek-St-Jean ; Les accords P. SLUIS' PLIUMVEE/CARGILL - France : RICQLES-ZAN prend le contrôle de REGLISSE FLORENT ; Constitution définitive de ROUSTANG ; Concentrations au profit de BISCOTTES DE FRANCE et de L'ALIMENT ESSENTIEL ; Les accords EUROPEENNE DE BRASSERIE/VICHY ; Concentration au profit de SUCRERIES DU SOISSONNAIS & TERNYNCK - Italie : Concentration au profit de NORDA - Pays-Bas : UNILEVER prend le contrôle absolu de VAN DEN BERGH et JURGENS ; PROMOFIN NEDERLAND est à capital belge ; ALLIED BREWERIES s'installe à Amsterdam ; D. VEN prend le contrôle de VAN BOKHOVEN.
- P. 42 - METALLURGIE - Allemagne : BLEI- & SILBERHÜTTE BRAUBACH passe sous le contrôle de BERZELIUS - Belgique : Concentration au profit de SOMY - France : FERROFIL est à capital allemand ; Fusion STEIN-HOVAL/ATELIERS COUTISSON - Honduras : BEKAERT s'installe à Tegucigalpa.
- P. 44 - PAPIER - Grande-Bretagne : PACKITALIA LONDON est d'origine italienne - Luxembourg : ENVELGA est à capital belge.
- P. 44 - PARFUMERIE - Allemagne : ALBERTO-CULVER réorganise LUDWIG SCHERK ;
- P. 45 - PETROLE - Allemagne : C.F.P. fusionne deux filiales - Cambodge : Création de ELF DU CAMBODGE - France : Les cessions de SAINT-GOBAIN-PONT-A-MOUSSON à ROYAL DUTCH/SHELL ; Fermeture de SINCLAIR SAHARA - Grande-Bretagne : UNION INDUSTRIELLE BLANZY-OUEST s'installe à Rhiwbina/Cardiff.
- P. 46 - PHARMACIE - Allemagne : ERBA SCIENCE ouvre une succursale à Lorsbach ; Les accords ROBAPHARM/HOMMEL - France : LABORATOIRES ROLAND-MARIE passe sous le contrôle de CASTAIGNE - Suisse : SCHERING développe MOLITORIUS HOLDING.
- P. 47 - PUBLICITE - France : Association CINEMA & PUBLICITE/NOUVELLE PATHE CINEMA/PUBLICITE-CINEMA-JEAN MINEUR - Suisse : UNIADVERTISING est filiale d'UNIVAS.
- P. 47 - TABAC - Pays-Bas : Une cession de PHILIP MORRIS à HOFNAR SIGARENFABRIEKEN.
- P. 48 - TEXTILES - Allemagne : Double association COLROY/TRIUMPH INTERNATIONAL ; Réorganisation des intérêts de BURLINGTON INDUSTRIES ; INVESTCO devient actionnaire de TAPETENFABRIEKEN HÖSEL & SAAR - Belgique : M. JANSEN-DE WIT développe JOVANDA ; Création de POLYCARPETS - France : Association franco-belge dans V.G. ANTICORROSION ; FILATURES DE LAINES PEIGNEES DE LA REGION DE FOURMIES aura 30 % dans ARMAND THIERY & SIGRAND.

LA LAINIERE DE ROUBAIX-PROUVOST-MASUREL développe INTEXAL ; LOUIS LEPOUTRE prépare l'absorption de MANUFACTURE D'ELBEUF - Italie : Concentration au profit d'INTERNAZIONALE ABBIBLIAMENTO - Luxembourg : Création de MONSANTO LUXEMBOURG - Pays-Bas : UNION TEXTILE ROTTERDAM est à capital yougoslave.

- P. 51 - TOURISME - Belgique : Association américano-belge dans EUROPACAR CAMPING COACH TOURS - France : GASSE FRERES & CANTHELOU REUNIS prend 16 % dans FONCIERE DE L'HOTEL CONTINENTAL ; Création de CIE HOTELIERE DU MIDI FRANCE - Grande-Bretagne : ORGANISATION SCOLAIRE FRANCO-BRITANNIQUE ouvre une succursale à Bournemouth.
- P. 52 - TRANSPORTS - Allemagne : Association FENDEL/VER. STINNES RHEINREEDEREIEN dans FENDEL-STINNES SCHIFFFAHRT - Belgique : Deux nouvelles filiales pour ERNST RUSS ; C. & H. EUROPEAN est à capital britannique ; et SALTERS-BELGIE à capital néerlandais - Italie : KUHNE & NAGEL développe sa filiale de Milan - Pays-Bas : HOLLAND AMERICA LIJN prend le contrôle de HANS K. MADSEN - Suisse : INTERTRUCKING et SHORT SEA TRANSPORT sont à capital italien.
- P. 53 - VERRE - Belgique : GLACERIES DE SAINT-ROCH ferme GRESAMBRE.
- P. 54 - DIVERS - Allemagne : S.A. OERTZEN passe sous le contrôle de STEAG ; France : MOUSON FRANCE (négoce de matériels de bureau) est à capital belge - Pays-Bas : KRAEMER (bijouterie) est à capital allemand.

AMEUBLEMENT

(591/17) Le groupe allemand d'ameublement (canapés, fauteuils, matelas, etc...) R. HUBER & C° GmbH (Augsburg) s'est donné à son siège une filiale, SCHLEMMER-EXTRA WERKE GmbH (capital de DM. 1 million), chargée sous la direction de M. Max Buchard de la gestion de son usine de Diessen-Ammersee.

Occupant quelque 700 personnes dans quatre usines à son siège, Diessen, Freidberg et Mannheim, ce groupe réalise un chiffre d'affaires annuel de plus de DM. 115 millions. Ses principaux intérêts à l'étranger sont les sociétés R. HUBER & C° Srl (Ora-Auer/Bolzano), R. HUBER & C° (CANADA) LTD (Toronto) et ROYAL POLS-TERMÖBEL G. HEIL & C° GmbH (Vienne).

ASSURANCES

(591/17) Les négociations entreprises récemment aux Pays-Bas (cf. n° 563 p.16) entre la compagnie d'assurances-vie de La Haye N.V. LEVENS-VERZEKERING MIJ. OUDE HAAGSCHE VAN 1836 et le groupe d'Utrecht NATIONALE NEDERLANDEN N.V. (cf. n° 578 p.17) ont abouti à la reprise par celui-ci des activités "Dommages" de celle-là, qui seront exploitées par une nouvelle filiale, N.V. VERZEKERINGSBANK VAN DE "OUDE HAAGSCHE".

AUTOMOBILE

(591/17) Filiale commune à Luxembourg des constructeurs CITROEN SA - dont le contrôle à 53 % sera prochainement détenu par la compagnie PAREDI SA, en cours de création par les groupes FIAT et MICHELIN (cf. n° 590 p.17)- et AUDI NSU AUTO UNION AG (cf. n° 590 p.27), la compagnie d'engineering mécanique COMOTOR SA (cf. n° 568 p.19) a ouvert à Bisten/Saarland une succursale chargée d'exploiter l'usine de moteurs rotatifs "Wankel" dont la construction a été décidée en 1969 (cf. n° 518 p.19).

BATIMENT ET TRAVAUX PUBLICS

(591/18) Le groupe de génie civil de Rotterdam et Slie-drecht KON. MIJ. TOT HET UITVOEREN VAN OPENBARE WERKEN "ADRIAAN VOLKER" N.V. (cf. n° 578 p.18) a négocié la prise du contrôle à Papendrecht de son homologue VISSER & SMIT'S (cf. n° 416 p.20), que coiffe le holding GEMEEN-SCHAPPELIJK BEZIT VISSER & SMIT'S AANNEMING-MIJ. N.V. (capital de Fl. 5,4 millions).

Entreprise familiale animée par MM. W.C.M. Visser et J.G. Smit, ce dernier occupe plus de 2.200 spécialistes de travaux hydrauliques et portuaires et réalise un chiffre d'affaires annuel supérieur à Fl. 120 millions. Il contrôle aux Pays-Bas les firmes N.V. VISSER & SMIT'S AANNEMING MIJ., WERKTUIGEN MIJ. VISSER & SMIT N.V., N.V. EXPLOITATIE MIJ. PAPENDRECHT et AANNEMINGS-BEDRIJF V.S.A. N.V., et a pour filiale en Belgique la firme de génie civil N.V. VISSER & SMIT (Gent).

(591/18) Une concentration réalisée à Milan entre les compagnies foncières et immobilières CERESIO NORD IMMOBILIARE SpA et BENI IMMOBILI CIVILI AGRICOLI-B. I. C. A. SpA s'est effectuée au profit de la seconde, dont le capital a été porté à Li. 493 millions.

Animée par M. Marcello Ottaviani, celle-ci possède des immeubles et terrains agricoles à Milan, Florence et Gênes ainsi qu'une zone de pêche à Piottello-Borromeo. Elle a fusionné en 1966 avec les sociétés immobilières LA PAPI-NAIA BIANCA SpA, IMMOBILIARE BRAMANTE SpA, IMMOBILIARE CA-BA Srl et IMMOBILIARE ELIMA Srl, et en 1967 avec la société EDILIZIA ASSAROTTI SpA.

(591/18) Une simplification des intérêts immobiliers du groupe belge COFININDUS-CIE FINANCIERE & INDUSTRIELLE SA (cf. n° 563 p.20) a entraîné l'absorption à Bruxelles de la STE IMMOBILIERE DU CONGRES SA (cf. n° 385 p.20) par la compagnie PROMIBEL-PROMOTION IMMOBILIERE BELGE SA qui, en rémunération d'actifs (nets) de FB. 72,6 millions, procèdera à une élévation de capital de FB. 40 millions à FB. 100 millions.

(591/18) Des intérêts néerlandais portés par MM. Theodorus Terhorst (Zevenaar) et Cornelius Voorend (Arnhem) ont été à l'origine en République Fédérale de l'entreprise de construction de routes WEGEBAU GmbH (Emmerich), au capital de DM. 20.000.

(591/19) Le groupe de génie maritime de Milan MICOPERI SpA (cf. n° 582 p.19) a conclu une association industrielle en matière de travaux hydrauliques, sous-marins et portuaires avec la compagnie yougoslave VICTOR LE-NAC (Rijeka), sanctionnée par la création à Milan d'une filiale paritaire, COSMAR SpA (capital de Li. 1 million).

(591/19) Les compagnies néerlandaises de génie civil et matériaux de construction A. DE BOO INDUSTRIE- & HANDELMIJ. (Delft), BETONCENTRALE FABRITON (La Haye), CEMENTWARENINDUSTRIE & BOUWMATERIALENHANDEL CEMENTBOUW N.V. (Heemstede) et N.V. BETON-MORTELS TRANSPORT B.M.T. (La Haye) ont été les principales fondatrices (62 % ensemble) à Zoetermeer de l'entreprise de ciments et bétons préparés N.V. BETONMORTELS CENTRALE ZOETERMEER (capital de Fl. 0,5 million).

Dirigée par MM. A. Buys, A.L. de Boo, H.A. Herweijer et G.H. van Nieuwpoort, celle-ci a pour autres actionnaires les cimenteries de Leiden LEIDSE BETONMORTELS CENTRALE N.V. et de Koudekerk/Rijn BETONMORTELS CENTRALE KOUDEKERK B.C.K. N.V. ainsi que les firmes de matériaux de construction BOUWMATERIALENHANDEL H. DE WAARDT-VOORBURG N.V. (Voorburg) et GOUDSE BETONMORTELS CENTRALE N.V. (Gouda).

(591/19) Membre - directement pour 31,4 % et indirectement pour 35,6 % - du groupe ARBED-ACIERIES REUNIES DE BURBACH-EICH-DUDELANGE SA de Luxembourg (cf. n° 590 p.43), la SA DES CIMENTS LUXEMBOURGEOIS s'est assurée, à travers sa filiale STE LUXEMBOURGEOISE POUR LE COMMERCE DES MATERIAUX DE CONSTRUCTION SA (cf. n° 355 p.17), un intérêt de 25 % dans la STE DES BETONS FEIDT Sarl (Luxembourg) à l'occasion de l'augmentation de son capital à F. Lux. 18,8 millions.

(591/19) Le groupe chimique de La Haye CINDU-KEY & KRAMER N.V. (cf. n° 569 p.19) rationalisera ses intérêts en apportant les activités industrielles et commerciales de sa Division "matériaux de construction" (Maasluis et Uithoorn) à une filiale en cours de création sous le nom de HAFCON N.V.

CAOUTCHOUC

(591/20) Après la mise en place (cf. n° 590 p.21) des structures d'accueil réclamées par la concentration à l'échelle mondiale de l'essentiel des intérêts des groupes PIRELLI SpA (Milan) et DUNLOP C° LTD (Londres) dans l'industrie du caoutchouc manufacturé, ceux-ci vont faire apport, pour prendre effet début 1971, de leurs actifs industriels et commerciaux aux filiales créées à cet effet à Milan et Londres :

1°) La société INDUSTRIE PIRELLI SpA aura son contrôle partagé 51/49 entre les groupes italien et britannique, devenus sociétés holdings (le second étant transformé en DUNLOP HOLDINGS LTD).

2°) PIRELLI SpA, en tant que société holding, détiendra 49 % de la nouvelle DUNLOP LTD (le solde allant à DUNLOP HOLDINGS) et aura le contrôle en Italie des sociétés exclues de la concentration : AGA SpA, CARTIERE DI TOLMEZZO & PREALPINA SpA, LAMINATI PIRELLI-RIV SpA, LINOLEUM SpA, PIRELLI LASTEX ELASTOFIBRE SpA, SOLARI & C° UDINE SpA, S.P. ELETTRONICA SpA, TE-LEMECCANICA ELETTRICA-OFFICINE MECCANICHE RIUNITE SpA, etc... Elle partagera enfin avec DUNLOP HOLDINGS le contrôle 51/49 des sociétés PIRELLI en Belgique, France et République Fédérale.

3°) La compagnie associée de Bâle STE INTERNATIONALE PIRELLI SA continuera de gérer les activités du groupe italien hors du Marché Commun et détiendra à ce titre : 1) 49 % au Royaume-Uni de PIRELLI LTD (51 % allant à DUNLOP HOLDINGS); 2) 40 % (conjointement avec PIRELLI SpA) dans la nouvelle DUNLOP INTERNATIONAL LTD (qui reprendra les actifs du groupe britannique hors du Royaume-Uni et du Marché Commun) ainsi que dans les sociétés DUNLOP au Canada et en Nouvelle-Zélande; 3) 60 % (conjointement avec PIRELLI) dans les autres sociétés PIRELLI hors du Marché Commun et du Royaume-Uni, aux côtés de DUNLOP HOLDINGS pour 40 %.

L'ensemble de l'opération n'affectera pas la compagnie de portefeuille de Milan PIRELLI & C°, SOC. ACC. p. AZ., qui détient une participation de quelque 7,2 % dans l'actuelle PIRELLI SpA et de 18 % environ dans son associée de Bâle.

CHIMIE

(591/20) Le groupe FARBWERKE HOECHST AG de Frankfurt-Hoechst (cf. n° 590 p.46) négocie une extension de ses liens de coopération à Vienne avec le groupe STOLLACK AG (anc. PETER STOLL AG - cf. n° 589 p.24) ainsi que la prise d'une participation minoritaire dans celui-ci à travers sa filiale HOECHST AUSTRIA GmbH de Vienne (cf. n° 585 p.44).

(591/21) Première manufacture française de peintures RIPOLIN-GEORGET-FREITAG AG - née de la récente fusion entre les sociétés PEINTURES FREITAG REVETEMENTS SA et RIPOLIN-GEORGET SA (cf. n° 565 p.21) - a élevé au rang de filiale sous le nom de RIPOLIN NEDERLAND N.V. (capital de Fl. 2,5 millions) sa succursale de Hilversum "RIPOLIN, FABRIEK VAN LAKKEN, VERVEN & VERNISSEN" (cf. n° 239 p.19).

Elle a également constitué à Hilversum la société EXPLOITATIE- & BELEGGINGSMIJ. VAN ONROERENDE ZAKEN RIPOLIN N.V. (capital de Fl. 0,5 million), chargée de gérer les actifs immobiliers de cette filiale - laquelle reste sous la direction de M. Hans Hässig.

(591/21) Spécialiste de stearines, sulfonates, détergents, etc..., le groupe de New York WITCO CHEMICAL C° INC. (cf. n° 543 p.32) a complété son réseau commercial chez les Six en créant à Francfort la société de vente WITCO CHEMICAL GmbH (capital de DM. 50.000), que dirige M. Frederic Lorimer Graham.

La fondatrice a de nombreux intérêts industriels et commerciaux en Europe (cf. n° 490 p.21), notamment en Belgique (Kook a.d. Zaan et Lambeek-lez-Hal - cf. n° 515 p.20), Italie (San Martino-Rho/Milano), Pays-Bas (Haarlem et Gouda), France (St-Pierre-les-Elbeuf), Grande-Bretagne (Droitwich/Worcs. et Woolwich), Espagne (Madrid), etc...

(591/21) Une rationalisation des intérêts du groupe UGINE KUHLMANN SA (cf. n° 590 p.41) a eu pour pivot sa filiale de distribution d'engrais CIE MEDITERRANEENNE DE PRODUITS CHIMIQUES-C.M.P.C. SA de Paris (cf. n° 570 p.20), dont le capital a été élevé en conséquence à F. 7,6 millions. Celle-ci a :

1) fait apport de ses usines phyto-sanitaires de Nevers/Nièvre et Quillan/Aude (évaluées à F. 4,9 millions) à sa société soeur spécialisée dans cette branche SEDAGRI SA (Paris) qui a, en conséquence, porté son capital à F. 7,5 millions. Cette dernière a récemment (cf. n° 587 p.23) conclu une association paritaire avec l'entreprise de New York GREAT LAKES CHEMICAL CORP. pour former à Paris la société de bromure de méthyle et de dibromure d'éthylène à usage agricole SOBROM SA (capital de F. 1,2 million).

2) absorbé les compagnies STE AUXILIAIRE BORDELAISE & PICARDE D'ENGRAIS & PRODUITS CHIMIQUES-S.A.B.E.P. de Bordeaux (actifs bruts de F. 4,1 millions) et STE COMMERCIALE POUR L'AGRICULTURE & L'INDUSTRIE SA de Paris (F. 19,8 millions).

3) reçu d'UGINE KUHLMANN des participations de 43 % et 50 % respectivement dans les compagnies STE DE PRODUITS CHIMIQUES DE PONTIVY SA (Pontivy/Morbihan) et LUCHE FILS SA (Puisseaux/Loiret).

(591/22) Le groupe chimico-pharmaceutique CIBA-GEIGY AG de Bâle (cf. n° 590 p.23) prépare la fusion de ses filiales de Milan CIBA-INDUSTRIA CHIMICA SpA (capital de Li. 4,75 milliards), GEIGY SpA (Li. 3 milliards), METROFA ITALIA SpA (Li. 300 millions) et GEIGY FARMA SpA (Li. 100 millions) au profit de la première, dont le capital sera porté à Li. 7,75 milliards.

(591/22) L'entreprise belge de peintures et vernis LEVIS SA de Volvoorde (cf. n° 450 p.22) a simplifié ses intérêts en France en faisant absorber la compagnie ANC. ETS. FROMENT SA (Le Pré-St-Gervais/Seine-St-Denis) par sa filiale de Bornel/Oise LEVIS SA PEINTURES TECHNIQUES SA (capital de F. 2 millions).

(591/22) Le holding public de Bonn VIAG-VEREINIGTE INDUSTRIEUNTERNEHMUNGEN AG (cf. n° 581 p.40) se propose de céder une participation de 20 % dans la firme de stabilisants de formaldehydes et acrylnitril (produits de base pour fibres chimiques) SÜDDEUTSCHE KALKSTICKSTOFFWERKE AG de Trotsberg/Obb. (cf. n° 579 p.21).

Le bénéficiaire en sera son associé dans cette affaire (capital de DM. 35 millions) dont le chiffre d'affaires annuel est supérieur à DM. 205 millions, le groupe FARBWERKE HOECHST AG (cf. supra, p. 20) avec qui il y sera ainsi associé à parité.

(591/22) L'entreprise française de peintures, vernis, mastics et enduits EUROCOLOR SA (Saint-André-lez-Lille/Nord) - anc. ETS CHARLES BYGODT SA (cf. n° 184 p.20) - a négocié l'absorption de son affiliée de Strasbourg STE DES ANC. ETS PEPPLER SA, dont elle a rémunéré les actifs (F. 2,8 millions) en portant son capital à F. 7,5 millions.

(591/22) Le groupe de peintures, laques, vernis, etc... KON. LAK-, VERNIS & VERFFABRIEK MOLYN & C° N.V. de Rotterdam (cf. n° 580 p.23) s'est assuré le contrôle à Groot-Ammers de son homologue LAK- & VERFFABRIEKEN BRINK N.V. qui, animé par M. Willem F. Brink, occupe 200 personnes et produit notamment des peintures pour le bâtiment.

COMMERCE

(591/23) De création récente à Paris (cf. n° 590 p.25), la firme d'étude et promotion de toutes opérations commerciales, industrielles et techniques entre la France et la Hongrie STE EUROPEENNE DE COMMERCE & DE TECHNIQUE-EURCO SA appartient pour moitié à des intérêts français - portés par les compagnies PARIBAS INTERNATIONAL SA (10 %), STE GENERALE DE CONSTRUCTIONS ELECTRIQUES & MECANIKES ALSTHOM SA (10 %), GEXA SA (affiliée pour 35 % à la précédente) pour 10 %, HEURTEY SA (10 %), CEGEDUR GP SA et STE NOUVELLE SPIDEM SA (toutes deux membres du groupe PECHINEY SA) pour 5 % chacune - et hongrois partagés entre les entreprises CHEMOKOMPLEX, MAT, CHEMIMAS, TRANSELEKTRO et BANQUE HONGROISE POUR LE COMMERCE EXTERIEUR.

Le président de la nouvelle affaire, M. François Pezet, préside également les entreprises SOFRACOP-STE FRANCO-SOVIETIQUE DE COOPERATION INDUSTRIELLE SA (cf. n° 478 p.25) et SOTECOM SA (coopération franco-roumaine).

(591/23) Le groupe de promotion commerciale et conseil en organisation E. F. MACDONALD C° de Dayton/Ohio (cf. n° 515 p.22) a élargi les moyens d'action de sa filiale de Londres THE E. F. MACDONALD C° LTD en la dotant d'une succursale à Bruxelles. A l'enseigne THE E. F. MACDONALD INCENTIVE C°, celle-ci est dirigée par M. Jan van Dok.

Le groupe américain possède de nombreux intérêts chez les Six dans les domaines de la promotion commerciale et de la vente de produits de grande consommation. En Belgique, il dispose d'une filiale directe, E. F. MACDONALD C° BENE-LUX (Woluwe-St-Pierre), dont le capital a été récemment porté à FB. 5,75 millions.

(591/23) Une concentration dans le secteur de la distribution s'est effectuée en France au profit du groupe succursaliste PROMODES-STE POUR LA PROMOTION & L'EXERCICE DES METHODES DE DISTRIBUTION SA de Caen (cf. n° 578 p.22), qui a élevé son capital à F. 36,5 millions pour avoir : 1) absorbé la CIDRERIE, DISTILLERIE D'EMONDEVILLE SA (Emondeville/Manche); 2) reçu les fonds de commerce d'alimentation en gros des compagnies Sarl DUVAL-LEMONNIER (Carentan/Manche), Sarl ALIMENTATION RENNAISE (Rennes/I. & V.), STE REGIONALE D'ALIMENTATION EN GROS-SOREAL Sarl (Caen), ETS GRESSELIN Sarl (Cherbourg/Manche), C. BESSECHE & CIE SA (St-Brieuc/Côtes-dur-Nord), STE DE NEGOCE & DE DISTRIBUTION J. HALLEY & SES FILS (Cherbourg/Manche), STE DE NEGOCE & DE DISTRIBUTION HALLEY FRERES SA (Lisieux/Calvados), STE DE NEGOCE & DE DISTRIBUTION, ETS CARESMEL SA (Maroue-Lamballe/Manche), LA FRANCAISE VINICOLE SA (Epinay-sur-Seine/Seine-St-Denis), STE DE NEGOCE & DE DISTRIBUTION ETS BRARD SA (Pont-Audemer/Eure), STE DE NEGOCE & DE DISTRIBUTION, ETS MARETTE SA (Bolbec/Seine Mme) et ETS LECORDIER SA (Bayeux/Calvados).

PROMODES résulte d'une alliance conclue en 1961 entre les groupes d'épicerie en gros HALLEY et DUVAL LEMONNIER (avec leurs filiales ou affiliées BESSECHE, MARETTE, BOBO, LECORDIER, SOREAL et GRESSELIN) pour former un ensemble qui, aux enseignes "Egé" et "Ami", approvisionne des chaînes volontaires de magasins d'alimentation.

(591/24) La firme d'import-export HANDELSONDERNEMING RENE SCHNEIDEGGER d'Amsterdam a ouvert à Hambourg une succursale dont la direction a été confiée à M. Jacobus J. Hilkmann (Laren).

CONSTRUCTION AERONAUTIQUE

(591/24) Membre du groupe LOCKHEED AIRCRAFT CORP. de Burbank/Cal. (cf. n° 560 p.25), l'entreprise d'accessoires aéronautiques AVIQUIPO INC. de New York procède à une rationalisation de ses intérêts en France en fusionnant ses filiales PEROT & FILS SA (Suresnes/Hts-de-Seine) et AVIQUIPO FRANCE SA (Orly/Val-de-Marne) au profit de cette dernière.

Chez les Six, AVIQUIPO dispose de filiales commerciales sous son nom à Milan, Bruxelles, Amsterdam et Francfort.

CONSTRUCTION ELECTRIQUE

(591/24) Le groupe d'import-export et représentation de matériels industriels AURIEMA INTERNATIONAL GROUP INC. de New York (cf. n° 491 p.25) a constitué à Anderlecht-Bruxelles la société DISTRONIC SA (capital de FB. 0,25 million) pour la vente, sous la direction de M. Raymond Wuyts, de matériels et appareillages électriques ou électroniques.

Le groupe, qui partage le contrôle de la nouvelle affaire avec sa filiale d'Anderlecht AD. AURIEMA-EUROPE SA (cf. n° 370 p.19), possède de nombreuses filiales sous son nom en Europe (cf. n° 387 p.26), notamment à Heilbronn/Neckar, Milan, Clichy/Hts-de-Seine, Ouderkerk a/d. Amstel, Londres, Genève, etc...

(591/24) Spécialiste de transformateurs, interrupteurs à commande magnétique et relais électroniques, la firme française CELDUC-CONSTRUCTIONS ELECTRIQUES DU CENTRE SA (Sorbiers/Loire) a pris pied en République Fédérale en installant une filiale commerciale à Francfort, CONSTRUCTIONS ELECTRIQUES DU CENTRE GmbH (capital de DM. 20.000), que gère M. Falk-Ingo Krommes.

(591/24) Un accord de coopération commerciale et industrielle a été négocié entre la firme allemande d'appareillage électrique domestique WIGO GOTTLob WIDMANN & SÖHNE KG (Schwenningen/Neckar) et son homologue (moulins à café, sèche-cheveux, etc...) de Zurich SOLIS APPARATENFABRIKEN AG, assorti de la prise par la première d'une importante participation dans la seconde.

Animée par M. Erich Widmann, WIGO réalise avec 350 employés à son siège et à Burlafingen/Neu Ulm (où il possède une usine exploitée par une filiale du même nom) un chiffre d'affaires annuel de DM. 45 millions environ, dont près de 30 % à l'exportation.

(591/25) Connue pour ses pièces détachées électriques, matériels d'installation pour éclairage ou chauffage et équipements électroniques, la compagnie de Milan BASSANI-TICINO SpA (cf. n° 512 p.22) a renforcé sa position en France - une filiale, TICINO FRANCE SA (Clamart/Hts-de-Seine) - en ouvrant deux agences (comprenant chacune une permanence technico-commerciale, un centre d'information et une salle d'exposition) à Lille et à Nancy.

Les intérêts de la compagnie italienne à l'étranger sont gérés par le holding HANNOVER-ANSTALT FÜR FINANZ & INDUSTRIE (Vaduz/Liechtenstein) qui contrôle directement, outre la société française, la société TICINO BELGE SA de St-Gilles-Bruxelles (anc. PROMOTION TICINO BELGE SA).

(591/25) Spécialiste d'instruments d'affichage, comptage et contrôle numérique ainsi qu'appareillage électrique et électronique de mesure, la compagnie CUTLER HAMMER INC. de Milwaukee/Wis. (cf. n° 517 p.25) a élargi les moyens de sa filiale à Milan CUTLER HAMMER ITALIA SpA en la dotant de dépôts à Ravagnasco di Segrate et d'une succursale à Rome, dirigée par M. Angelo Bernini.

(591/25) L'entreprise de contacteurs électriques de sécurité, relais, etc... HEINEMANN ELECTRIC C° de Trenton/N.J. a porté à DM. 1 million le capital de sa filiale de vente de Düsseldorf HEINEMANN ELECTRIC (EUROPE) GmbH pour en assurer le développement.

Dirigée par M. William A. Hamilton (Founex/Vaud), celle-ci est née en 1966 d'une association 70/30 avec la firme d'import-export de matériels électriques et électroniques pour l'industrie aéronautique et spatiale ELEKTRO-METALL EXPORT GmbH (Düsseldorf), propriété 50/50 de MM. Udo van Meeteren (Düsseldorf) et W.A. Hamilton.

(591/25) Le groupe INDUSTRIE A. ZANUSSI SpA de Pordenone (cf. n° 585 p.26) simplifie ses structures en absorbant la firme d'appareillages électro-domestiques BECCHI SpA de Pordenone (cf. n° 360 p.31), passée sous son contrôle en 1968. Ancienne filiale du groupe RIVA FINANZIARIA SpA à travers la FINANZIARIA SUZA SpA de Milan notamment (cf. n° 354 p.21), celle-ci, qui avait élevé en 1969 son capital à Li. 1.625 millions, exploite à Forli un complexe industriel qui sera apporté à la compagnie associée de Pordenone ZANUSSI GRANDI IMPIANTI SpA (capital de Li. 1,5 milliard).

Par ailleurs ZANUSSI, qui est lié depuis 1968 avec le groupe AEG TELEFUNKEN AG de Berlin et Francfort au sein de l'entreprise AEG ZANUSSI SpA de Maniago (cf. n° 438 p.22), va renforcer cette coopération dans le secteur de l'appareillage ménager : une nouvelle filiale commune (75/25), ZANUSSI ELETTRODOMESTICI SpA, recevra l'essentiel de ses actifs dans ce domaine.

(591/26) M. Daniel McLean McDonald (cf. n° 496 p.24), ancien chairman et principal actionnaire (48 % environ) du groupe britannique d'électrophones et changeurs automatiques de disques ("Monarch") B.S.R. LTD (Old Hills/Staffs.), a acquis de celui-ci, au prix d'environ £ 1,14 million, sa filiale industrielle B.S.R. (GERMANY) GmbH de Laatzen/Hanovre (cf. n° 354 p.20), localité où il est propriétaire depuis le début 1969 de la société de vente McDONALD ELECTRIC GmbH.

Le groupe B.S.R., créé par M. D.M. Donald en 1932, n'a pas donné suite, malgré plus d'un an de négociations, à son projet de fusion avec la filiale GARRAD & C° LTD (Londres) du groupe THE PLESSEY C° LTD d'Ilford/Essex (cf. n° 584 p.26).

(591/26) Spécialiste en République Fédérale de matériels frigorifiques pour industrie alimentaire, entrepôts, magasins, etc..., la compagnie SÜMAK-SÜDDEUTSCHE MASCHINEN & METALLWARENFABRIK WILHELM WECKERLE KG de Stuttgart-Zuffenhausen (cf. n° 552 p.27) a installé à Vienne une filiale commerciale et de maintenance, SÜMAK KÄLTEMASCHINENVERTRIEBS- & MONTAGEGESELLSCHAFT mbH (capital de Sh. 0,3 million), gérée par son propre directeur, M. Helmut Weckerle.

(591/26) Le groupe GENERAL ELECTRIC LTD de Londres (anc. GENERAL ELECTRIC & ENGLISH ELECTRIC Cos. LTD - cf. n° 570 p.25) a allégé ses intérêts en Italie dans le secteur de l'appareillage de contrôle et régulation en dissolvant sa filiale SATCHWELL SpA de Cermusco sul Naviglio/Milano (cf. n° 549 p.24), dont M. Gabriele Brani sera liquidateur.

Le groupe a d'autre part réorganisé dans le même secteur ses intérêts aux Pays-Bas (cf. n° 553 p.24) où la filiale de Diemen SATCHWELL-JONGSTRA est devenue SATCHWELL N.V. tandis que trois autres filiales ou affiliées de La Haye changeaient de nom : ELLIOTT AUTOMATION CONTROL VALVES NEDERLAND N.V. est devenue GEC-ELLIOTT AUTOMATION CONTROL VALVES NEDERLAND N.V.; la société ELLIOTT AUTOMATION NEDERLAND N.V. a été transformée en GEC-ELLIOTT AUTOMATION NEDERLAND N.V., et son affiliée ELLIOTT PROCESS AUTOMATION NEDERLAND N.V. l'a été en GEC-ELLIOTT PROCESS AUTOMATION NEDERLAND N.V.

(591/26) Dernièrement décidée (cf. n° 537 p.20 et 582 p.27), la prise du contrôle à Paris de la compagnie ALSTHOM SA (cf. supra, p.23) par le groupe C.G.E.-CIE GENERALE D'ELECTRICITE SA est devenue effective à la suite de l'apport par celui-ci de : 1) ses participations dans leurs filiales communes UNELEC SA de Paris (50 %), DELLE ALSTHOM SA de Villeurbanne/Rhône (79 %), ALSTHOM SAVOISIENNE SA de St-Ouen/Seine-St-Denis (49 %); 2) son contrôle sur la compagnie RATEAU SA (Paris); 3) un intérêt de 35 % dans la STE GENERALE D'ENTREPRISE SA (Paris).

ALSTHOM a en conséquence élevé son capital à F. 187,39 millions et C.G.E. y est majoritaire à 58,20 % - aux côtés des compagnies ALSPI-STE ALSACIENNE DE PARTICIPATIONS INDUSTRIELLES SA (4 %), OMNIUM DE PARTICIPATIONS FINANCIERES & INDUSTRIELLES (1,86 %) et STE FINANCIERE & INDUSTRIELLE DES ATELIERS & CHANTIERS DE BRETAGNE SA (0,8 %).

(591/27) L'entreprise familiale allemande MAEHLER & KÄEGER, ELEKTRONISCHE SPEZIALFABRIK AG (Ingelheim) a négocié la reprise des actifs industriels à Francfort de la firme G. SCHANZENBACH & C° GmbH (en liquidation) dans le domaine des lampes de sécurité (pour mineurs notamment) et projecteurs ou phares spéciaux, qui représentait environ 40 % de ses activités.

CONSTRUCTION MECANIQUE

(591/27) Premier constructeur européen de caravanes et remorques de camping, la société britannique CARAVANS INTERNATIONAL LTD de Neumarket/Suffolk (cf. n° 430 p.22) a créé à Milan, avec succursale à Rome, la société de vente CARAVANS INTERNATIONAL ITALY SpA (capital autorisé de Li. 2 millions), présidée par M. Freddy Meyer et directement contrôlée par la filiale CARAVANS INTERNATIONAL (SUISSE) SA (Ste-Blaise/Neuchâtel).

La fondatrice, qui exploite plusieurs usines à l'étranger (notamment aux USA et en Afrique du Sud), dispose d'une filiale d'importation sous son nom en France (Rouen) et d'une autre en République Fédérale (Emmerich), où elle contrôle également la société industrielle WILK CARAVANING GmbH de Bad Kreuznach et Zweibrücken/Pfalz (cf. n° 398 p.23).

(591/27) La firme néerlandaise d'équipements de bureaux (caisses enregistreuses, machines à écrire, etc...) FIRMA A. HUIZING (Roden) a installé à Anvers une filiale commerciale, HUIZING N.V. (capital de FB. 140.000), présidée par son propre directeur M. Harm Huizing.

(591/27) Membre à Balzers/Liechtenstein du groupe de Zurich OERLIKON-BÜHRLE HOLDING AG (cf. n° 577 p.27) et spécialiste du vide pour les industries cryogénique, frigorifique, nucléaire, etc..., la compagnie BALZERS AG FÜR HOCHVAKUUMTECHNIK & DUNNE SCHICHTEN (cf. n° 544 p.25) a élargi les assises financières de ses deux filiales françaises de Meudon/Hts-de-Seine (cf. n° 450 p.27) pour en permettre l'expansion : STE DES BASSES PRESSIONS BALZERS-BPS SA a vu son capital porté à F. 1,3 million, et BALZERS COUCHES MINCES SA (anc. SABAG SA d'Oyonnax/Ain) le sien à F. 1 million.

La prise du contrôle il y a quelques mois par BALZERS - à travers la compagnie BALZERS PATENT & BETEILIGUNGS AG, qui coiffe notamment les deux affaires françaises - du groupe allemand ARTHUR PFEIFFER HOCHVAKUUMTECHNIK GmbH (Wetzlar) a eu dernièrement pour conséquence de modifier leurs intérêts communs : l'entreprise de Francfort BALZERS & PFEIFFER HOCHVAKUUM GmbH a été transformée en BALZERS HOCHVAKUUM GmbH, sous la direction de MM. Egon Seidler et Theodor Vollmer en remplacement de M. Helmut Eder.

(591/28) Un accord conclu entre la filiale à Milan FENWICK SpA du groupe de Paris FENWICK SA (cf. n° 588 p.25) et la filiale à Detroit READY POWER C° du groupe ECOLOGICAL SCIENCE CORP. de Miami/Fla. (cf. n° 539 p.27) assure à la première la représentation en Italie des équipements pour air conditionné à gaz naturel de la seconde.

ECOLOGICAL SCIENCE, qui a pris il y a quelques mois le contrôle à 85 % en Grande-Bretagne de la firme de brûleurs industriels HYGROTHERM ENGINEERING LTD (Manchester), possède depuis 1969 plusieurs filiales à Milan, notamment GALLIENI VIGANO & MARAZZA-ECO SpA, SELLA-ECO SpA et USUELLI-ECO SpA (cf. n° 523 p.31).

(591/28) La compagnie néerlandaise d'outillages TEMA-VAN DELDEN N.V. (La Haye) a installé une filiale commerciale à Madrid, TEMA MAQUINARIA SA (capital de Pts 1 million), en association paritaire avec la firme locale AGUIVAL SA.

(591/28) Le groupe britannique de chafnes et organes de transmission mécanique RENOLD LTD de Manchester (cf. n° 452 p.19) va accroître le potentiel industriel de sa filiale française BRAMPTON-RENOLD SA (Neuilly/Hts-de-Seine), qui exploite déjà des usines à Calais/Pas-de-Calais et Mézières/Ardennes, en la dotant d'une nouvelle unité de production à Seclin/Nord.

En France, le groupe dispose d'une autre filiale industrielle, MANUFACTURE LILLOISE DE CHAINES SA de Neuilly (usine à La Madeleine-Lez-Lille/Nord), ainsi que d'une filiale d'exportation à Calais, SA DES ETS BRAMPTON. Ses autres intérêts chez les Six sont nombreux, avec notamment des filiales industrielles à Düsseldorf (KETTEN GmbH), à Juliusmühle üb. Kreiensen (ARNOLD & STOLZENBERG GmbH ROLLKETTENFABRIK EINBECK) et à Milan (CATENE DI PRECISIONE SpA).

(591/28) Un accord de coopération commerciale a été négocié en République Fédérale entre la fonderie EISENWERK WÜRFEL AG (Hanover) et l'entreprise de mécanique de précision pour transmissions, embrayages, variateurs de vitesse, engrenages, etc... A. FRIED FLENDER & C° KG de Bocholt (cf. n° 432 p.28): celle-ci assurera à partir de 1971 la vente des engrenages épicycloïdaux "Unired" de son partenaire, et les produira elle-même à compter de juin 1971.

(591/28) Le groupe métallurgique et de mécanique lourde de Duisburg KLÖCKNER & C° KG (cf. n° 584 p.38) a mis fin aux activités de sa filiale française KLOCKNER BAMACO Sarl (Vitry/Val-de-Marne), dont il a confié la liquidation à MM. Fritz Scheunemann et Hansgünter Bechmann.

Cette affaire (capital de F. 2 millions), créée courant 1964, avait pour vocation l'importation, le montage et la distribution de machines de génie civil.

(591/29) La compagnie métallurgique de Milan S. A. M. M. I. - STA AZIENDE METALLURGICHE MILANESI SpA s'est assurée une participation à Monza/Milano dans l'entreprise mécanique OFFICINE MECCANICHE DI LESMO Sas DI PIER LUIGI TAGLIABUE & C°, dont le fonds de commandite a été porté en conséquence à Li. 6 millions.

(591/29) Le groupe automotile et de mécanique lourde DAIMLER BENZ AG de Stuttgart-Untertürkheim (cf. n° 590 p.17) a négocié une rationalisation de ses intérêts communs avec le groupe RHEINISCHE STAHLWERKE-RHEINSTAHL AG d'Essen (cf. n° 582 p.42), par échange de participations.

Le second reprendra au premier les 25 % qui lui manquent pour avoir le contrôle absolu de l'entreprise de matériels de travaux publics, tracteurs, camions et véhicules spéciaux RHEINSTAHL HANOMAG AG de Hannover-Linden (cf. n° 587 p.28), et il lui cèdera en contrepartie sa participation de 49 % dans la firme de véhicules utilitaires, moteurs diesel, etc... HANOMAG-HENSCHEL FAHRZEUGWERKE GmbH (Hanovre), dont DAIMLER BENZ aura ainsi le contrôle absolu.

(591/29) Une concentration négociée en Italie entre l'entreprise de moteurs électriques MARIO JERI SpA (Caronno Pertusella/Varese) et la firme de machines à coudre et textiles BIANCHI MARE SpA de Caronno Pertusella (cf. n° 427 p.22) s'est effectuée au profit de la seconde.

Animée par M. Luigi Maré, celle-ci (créée en 1967 sous le nom de SOMIT SpA) est indépendante de la société du même nom constituée à Milan en 1950 et qui est l'agent notamment du groupe mécanique suédois HUSQVARNA VAPENFABRIKS A/B (Husqvarna).

(591/29) Les liens de collaboration technique unissant de longue date en France le groupe CIE PECHINEY SA avec la compagnie E. C. L. -ELECTRIFICATION, CHARPENTE, LEVAGE SA (Faches-Thumesnil/Nord) ont été renforcés par le passage de celle-ci sous le contrôle de sa filiale COGEPHF-CIE GENERALE DE PARTICIPATION INDUSTRIELLE & FINANCIERE SA (Paris).

Présidée par M. Daniel Duclaux, E. C. L. (capital de F. 0,99 million) exploite une usine d'équipements mécaniques pour usines d'aluminium employant 300 personnes et elle réalise un chiffre d'affaires annuel de l'ordre de F. 40 millions.

(591/29) Le groupe allemand de matériels et équipements mécaniques et électromécaniques, engins de travaux publics et appareillages électroménagers HANS LIEBHERR OHG de Biberach/Riss (cf. n° 559 p.26) s'est donné à Kirchdorf/Iller une filiale de machines hydrauliques et de génie civil, LIEBHERR-HYDRAULIKBAGGER GmbH (capital de DM. 100.000), dirigée par MM. Walter Schäfer et Reinhold Schrode.

Le groupe a par ailleurs porté à DM. 6 millions le capital de sa filiale LIEBHERR-WERK EHINGEN GmbH (Ehingen/Donau) pour en financer l'expansion.

(591/30) Poursuivant la réorganisation de ses intérêts (cf. notamment n° 545 p.25), le groupe de machines de bureaux ETS JAPY FRERES SA (Paris) a procédé l'absorption de sa filiale MATERIEL INDUSTRIEL & MENAGER JAPY SA (Aubervilliers/Seine-St-Denis) dont il a rémunéré les actifs (F. 3,4 millions) en portant son capital à F. 10,1 millions. Cette filiale avait récemment fait apport de l'ensemble de ses actifs industriels et commerciaux (pompes semi-rotatives) à sa société-soeur JAPY-MARNE SA (Paris).

Dernièrement, le groupe s'est défait de son contrôle sur ses filiales industrielle STE BELFORTAINE DE MECANOGRAPHIE SA (Beaucourt/Belfort) et commerciale JAPY FRANCE SA (Paris) - où il a cependant gardé une participation minoritaire - au profit du groupe suisse de mécanique de précision PAILLARD SA d'Yverdon et Sainte-Croix (cf. n° 553 p.27).

EDITION

(591/30) Le groupe AXEL SPRINGER VERLAG AG de Berlin (cf. n° 574 p.24) a renforcé ses intérêts dans la presse régionale en s'assurant un intérêt de 20 % à Lübeck dans la firme VERLAG LÜBECKER NACHRICHTEN GmbH. Editrice du quotidien "Lubecker Nachrichten" (95.000 exemplaires), celle-ci était jusqu'ici contrôlée à 50 % par la maison LÜBECKER DRUCK- & VERLAGS GmbH, le solde étant réparti pour moitié entre MM. Charles Colemann et Jürgen Colemann.

(591/30) Les maisons d'édition associées de Milan IL SAGGIATORE SECUNDO DI ALBERTO MONDADORI EDITORE Srl (cf. n° 541 p.25) et IL SAGGIATORE DI ALBERTO MONDADORI EDITORE SpA, qu'anime M. Alberto Mondadori, fils du président du groupe ARNOLDO MONDADORI SpA (cf. n° 589 p.34), ont fusionné et la seconde, firme absorbante, transformée en IL SAGGIATORE SpA, a porté son capital à Li. 50,9 millions.

(591/30) La fusion des maisons d'édition de Munich BUCHDRUCKEREI GEORG KÄSBOHRER oHG et LINDNER DRUCK HANDWERKERHOF oHG s'est effectuée au profit de la seconde, transformée en LINDNER DRUCK HANDWERKERHOF & BUCHDRUCKEREI GEORG KÄSBOHRER oHG.

ELECTRONIQUE

(591/31) Décidée récemment (cf. n° 576 p.34), l'installation en République Fédérale de la compagnie britannique de matériels périphériques ("Modems") pour ordinateurs RACAL-MILGO LTD (Reading/Berks.) est devenue effective avec la création à Neu-Isenburg (et non Francfort comme prévu) de la société RACAL-MILGO GmbH (capital de DM. 100.000), que dirigent MM. David L. Davies et Victor J. Lawson.

La fondatrice est née en 1969 d'une association paritaire entre les firmes américaine MILGO-ELECTRONIC CORP. (Miami/Fla.) et britannique RACAL ELECTRONICS LTD (Bracknell/Berks.) - laquelle possède depuis 1965 une succursale propre en République Fédérale (Bad Godesberg), transformée en 1969 (cf. n° 532 p.30) en filiale RACAL ELEKTRONIK GmbH (Bonn) sous la direction de MM. D.W. Morell et Max Guthmann.

(591/31) Membre à La Haye du groupe brassicole d'Amsterdam HEINEKEN'S BIERBROUWERIJ MIJ. N.V. (cf. n° 585 p.44), la compagnie de software HEINEKEN REKEN CENTRUM N.V. a participé pour 20 % à la création en Belgique de l'entreprise d'exploitation de centres d'informatique UNIVERSAL MANAGEMENT & MEDICAL SYSTEMS SA (Molenbeek-St-Jean) au capital de FB. 500.000, que préside M. Pieter Bol, son propre directeur. Elle y a notamment pour associés (20 % chacun) les hommes d'affaires belges Hugo Callebaut et Harold Fitch-Boribon.

(591/31) Procédant à un allègement de ses intérêts en Italie, le groupe d'appareillage et instrumentation électrique et électronique de Londres THORN ELECTRICAL INDUSTRIES LTD (cf. n° 564 p.30) a dissout sa filiale de Monza/Milano et Cesano Maderno THORN ELECTRONICS Srl (cf. n° 560 p.26) et a chargé de sa liquidation M. Romano Guiditta. Il conserve cependant de nombreux intérêts dans le pays, notamment les entreprises GOODMAN'S INDUSTRIES (ITALY) SpA (Milan), SOC. INDUSTRIALE VICENTINA ILLUMINAZIONE SpA-S.I.V.I. (Cavazzale/Vicenza), OLAER ITALIANA SpA (Borgaro Torinese/Torino) et INTERNATIONAL RECTIFIER CORP. ITALIANA SpA (Borgaro).

Une récente association paritaire à Londres avec le groupe de New York GENERAL TELEPHONE & ELECTRONICS CORP. (cf. n° 581 p.33) va permettre à THORN de fabriquer et de vendre sur l'ensemble du marché européen des équipements pour télécommunications. La compagnie THORN-GENERAL TELEPHONE LTD, créée à cette fin, est filiale 50/50 du groupe et d'une nouvelle affiliée (25 %), GTE INTERNATIONAL LTD, que contrôle le groupe de New York.

(591/31) Des intérêts allemands portés par M. Karl Hartmann de Francfort (gérant) ont été à l'origine à Paris de la firme de négoce d'appareils de mesure et composants électroniques HAMEG FRANCE Sarl (capital de F. 100.000).

(591/32) Le groupe semi-public de Paris I. D. I. -INSTITUT DE DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL SA (cf. N° 582 p. 36) s'est assuré une participation de 9,1 % dans la STE DES ORDOPROCESSEURS SA de Paris (capital de F. 110.000).

Récemment créée en tant que filiale 80/20 de la firme française de software T. I. T. N. -TRAITEMENT DE L'INFORMATION TECHNIQUES NOUVELLES SA de Fresnes/Val-de-Marne (cf. N° 582 p. 32) et de la compagnie de portefeuille E. E. D. -EUROPEAN ENTERPRISES DEVELOPMENT SA de Luxembourg (cf. N° 567 p. 21), celle-ci a pour objet le développement, l'industrialisation et la commercialisation d'une nouvelle gamme de petits calculateurs électroniques. Elle avait déjà reçu une première aide financière (F. 100.000) de son nouvel actionnaire.

(591/32) Spécialiste de machines comptables, de facturation et de traitement de l'information, le groupe FARRINGTON MANUFACTURING C° de Needham/Mass. et New York (cf. N° 577 p. 30) a procédé à la dissolution à Paris de la société BRADMA SA, directement contrôlée par la filiale de Londres ADREMA (HOLDINGS) Ltd.

Le groupe américain reste présent en France avec la firme C. S. M. FARRINGTON SA (Paris). Chez les Six il s'est récemment assuré le contrôle aux Pays-Bas de l'entreprise BUKO N. V. (Haarlem) et il dispose de filiales FARRINGTON ou BRADMA à Haarlem, Milan et Munich.

(591/32) Le groupe SPERRY RAND CORP. de New York (cf. N° 565 p. 29) a réorganisé sa filiale de Milan SPERRY RAND ITALIA SpA (cf. notamment N° 451 p. 27) : celle-ci a fermé sa succursale de Cuneo, ouvert à Brescia une succursale de sa Division VICKERS et à Padoue une succursale de sa Division "UNIVAC" CENTRAL EUROPEAN - laquelle, couvrant l'ensemble du Marché Commun et l'Espagne, est placée depuis peu sous la direction de M. Forest Willard Crowe, en remplacement de M. E. Ellsworth Berg.

Une récente opération du même genre en République Fédérale s'est traitée notamment par la transformation de la société de Francfort REMINGTON RAND GmbH, qui réalise avec 2.300 employés un chiffre d'affaires annuel de DM 228 millions, en SPERRY RAND GmbH dotée de trois Divisions: "Remington", "Univac" et "Kardex".

(591/32) La compagnie de Rome SELENIA SpA-INDUSTRIE ELETTRONICHE ASSOCIATE SpA de Rome (cf. N° 585 p. 31) est entrée dans le groupement EUTRONIC Snc de Bruxelles (cf. N° 582 p. 31) où elle sera représentée par MM. Gianfranco Galotti et Guido Spina. Créé récemment pour assurer les besoins de traitement de l'information de l'OTAN en matière de défense aérienne (programme Nadge), ce groupement (sans capital) rassemble les groupes AEG TELEFUNKEN AG (Berlin et Francfort), N. V. HOLLANDSE SIGNAALAPPARATEN de Hengelo (groupe PHILIPS), HUGHES AIRCRAFT C° (Culver City/Cal.), THE MARCONI C° Ltd (Chelmsford/Essex) et THOMSON-CSF SA (Rocquencourt/Yvelines).

SELENIA est contrôlée par le groupe public I.R.I. -ISTITUTO PER LA RICOSTRUZIONE INDUSTRIALE SpA (2 % directement et 49 % à travers le holding S.T.E.T. -STA FINANZIARIA TELEFONICA PER AZ. - cf. N° 581 p. 28) et a pour actionnaires minoritaires les groupes FIAT SpA (Turin) et RAYTHEON C° (Lexington/Mass.).

(591/33) Présente depuis le début 1970 au Royaume-Uni avec une filiale, TRANSWORLD DATA SYSTEMS (U.K.) Ltd (Ruislip/Mddx.), la compagnie d'informatique TRANSWORLD DATA SYSTEMS Inc. de Wilmington/Del. a installé sous son nom une filiale à Francfort (capital de DM 40.000), dirigée par M. Walter L. Helbig (Paoli/Penn.).

(591/33) La mise en place en République Fédérale (cf. N° 557 p. 23) d'un réseau de "time sharing" selon le système du groupe américain CALL-A-COMPUTER CORP. (cf. N° 554 p. 26) a conduit la firme de Nuremberg DIEHL KG (cf. N° 448 p. 28) à élargir les assises financières de son affiliée de Düsseldorf TIME-SHARE EUROPE (DEUTSCHLAND) GmbH.

Transformée en DIEHL-TIME-SHARE GmbH, celle-ci, qu'anime M. Peter Müller, a porté son capital de DM 0,05 à 3 millions et a transféré son siège à Nuremberg.

(591/33) Des intérêts français portés par M. Philippe Jaguenaud (90 %) et belges, portés par M. André Laurent, ont été à l'origine à Bruxelles de la firme de travail à façon sur ordinateur TELETI-BENELUX Sprl (capital de FB 250.000), que gère M. Jaguenaud.

(591/33) De création récente à Neuilly/Hts-de-Seine, la compagnie de réservations centralisées sur ordinateur de chambres d'hôtels et de prestations touristiques CIE INTERNATIONALE DE TELEINFORMATIQUE-CITEL FRANCE SA (capital de F. 2,5 millions) est née de la transformation de la CIE EUROPEENNE DE FINANCEMENT & DE PARTICIPATION EUROFI SA (cf. N° 554 p. 31), filiale cadre de la CIE FINANCIERE DE PARIS & DES PAYS-BAS SA (cf. N° 590 p. 24).

Cette transformation s'est matérialisée par l'entrée en tant qu'actionnaires de la CIE DES CHEMINS DE FER DU P.L.M. SA (groupe ROTHSCHILD SA - cf. N° 583 p. 53), de la CIE NATIONALE AIR FRANCE SA (cf. N° 588 p. 40), du groupe CHARGEURS REUNIS SA (cf. N° 590 p. 51) avec sa filiale U.T.A. -UNION DES TRANSPORTS AERIENS SA ainsi que de la B.O.A.C. -BRITISH OVERSEAS AIRWAYS CORP. de Hounslow/Middx.

(591/33) L'entreprise canadienne d'informatique (système "Key Edit 100") CONSOLIDATED COMPUTER LTD (Toronto/Ontario) a pris pied en République Fédérale en ouvrant à Francfort une succursale dotée d'agences à Hambourg et Munich.

(591/34) Filiale quasi-absolue du groupe THOMSON-C.S.F. SA (cf. n° 585 p.31), la compagnie L.C.C.-C.I.C.E.-CIE EUROPEENNE DE COMPOSANTS ELECTRONIQUES SA de Montreuil/Seine-St-Denis (cf. n° 305 p.29) a absorbé les entreprises CENTRE INDUSTRIEL BOURGOGNE ELECTRONIQUE-CIBE SA (St-Apollinaire/Côte d'Or), dont les actifs (comprenant notamment des usines à St-Apollinaire et Dijon) ont été évalués (bruts) à F. 22,9 millions, ainsi que STE PARISIENNE D'EXPLOITATIONS IMMOBILIERES-SPEXI Sarl (F. 7 millions). Elle a porté en conséquence son capital à F. 21 millions.

ENGINEERING

(591/34) La compagnie ALSTHOM SA (cf. supra, p.26) a conclu avec la société JERSEY ENTERPRISES INC., membre du groupe de New York STANDARD OIL C° OF NEW JERSEY (cf. n° 517 p.20), un accord de collaboration dans le domaine des piles à combustibles à usage industriel : les recherches qu'elles mèneront au cours des 5 prochaines années (représentant un investissement de F. 55 millions) seront financées à raison de 2/3 par le partenaire américain et pour le solde par une affaire à constituer par le partenaire français - qui y aura pour associé minoritaire le constructeur automobile PEUGEOT SA (auquel il est déjà lié par un accord de collaboration technique dans le domaine des véhicules électriques).

Cette nouvelle affaire constituera à son tour, en association paritaire avec JERSEY ENTERPRISES, une filiale chargée d'exploiter et de gérer les licences et brevets résultant des recherches entreprises.

(591/34) Le groupe public de Paris ENTREPRISE MINIERE & CHIMIQUE SA (cf. n° 583 p.22) a présidé à la création de l'entreprise d'engineering chimique et nucléaire PEC-ENGINEERING SA (Paris) au capital initial de F. 100.000, que préside M. Michel Brodsky.

Placée sous le contrôle direct de la filiale AZOTE & PRODUITS CHIMIQUES SA de Paris (cf. n° 580 p.40), celle-ci compte pour autres actionnaires : (1) la société PEC-RHIN-PRODUITS & ENGRAIS CHIMIQUES DU RHIN SA (Ottmarsheim/Ht-Rhin), formée à parité par AZOTE & PRODUITS CHIMIQUES et la compagnie allemande WINTERSHALL AG de Celle (en cours d'absorption par sa compagnie-mère B.A.S.F. - BADISCHE ANILIN & SODA-FABRIK AG - cf. n° 588 p.20); (2) les affiliées en France MINES DOMANIALES DES POTASSES D'ALSACE SA (Mulhouse/Ht Rhin) et SOGEMASTE GENERALE MARITIME SA (Paris); (3) les affiliées en Belgique PRODUITS CHIMIQUES DE TESSENDERLOO SA (Tessengerloo), PRODUITS CHIMIQUES DU LIMBOURG SA (Kwaadmechelen), NORTHERN SHIPPING SERVICE (Anvers).

FINANCE

(591/35) La COMMERCIAL BANK OF GRECE SA d'Athènes (cf. n° 197 p.21) s'est donnée une filiale à Paris, BANQUE COMMERCIALE DE GRECE SA (capital de F. 2 millions), que préside M. Martial Durand et où elle a une participation directe de 35 %.

Animée par le Professeur Stratis G. Andreadis, la fondatrice dispose de deux succursales en République Fédérale (Düsseldorf et Francfort) et détient une participation majoritaire à Londres dans la COMMERCIAL BANK OF THE NEAR EAST LTD, intéressée pour 30 % dans la nouvelle banque de Paris. Ses principaux intérêts en Grèce sont, dans le secteur bancaire : les compagnies IONIAN & POPULAR BANK OF GRECE SA, (10 % dans la nouvelle affaire), BANK OF PIRAEUS SA, INVESTMENT BANK SA et BANK OF ATTICA SA; dans le secteur des assurances : GENERAL INSURANCE OF GRECE C°, THE PHOENIX GREEK GENERAL INSURANCE C° et THE IONIAN INSURANCE C°; dans divers groupes industriels : PHOSPHORIC FERTILISERS INDUSTRY LTD, ELEUSIS SHIPYARDS SA, HELLENIC GENERAL BUSINESS ENTERPRISES LTD, etc ...

(591/35) Membre à Baltimore/Md. du groupe d'électronique et d'ordinateurs CONTROL DATA CORP. (Minneapolis/Minn.), la banque COMMERCIAL TRUST C° (cf. n° 582 p.33) a créé à Francfort deux filiales financières, de crédit et de leasing, COMMERCIAL CREDIT LEASING GERMANY GmbH et COMMERCIAL CREDIT SERVICES DEUTSCHLAND GmbH (capital de DM. 100.000 chacune), dirigées par M. David M. Baker.

La fondatrice est présente depuis peu en Belgique avec une succursale à Bruxelles de sa filiale COMMERCIAL CREDIT EUROPE INC. (Wilmington/Del.), tandis que sa compagnie-mère a une filiale commerciale et de software à Francfort, CONTROL DATA GmbH (cf. n° 558 p.31), qui domicilie les deux nouvelles affaires.

(591/35) La WIRTSCHAFTBANK ZURICH AG de Zurich (cf. n° 577 p.32) a fondé à Luxembourg la société bancaire et financière MERTRUST BANQUE COMMERCIALE SA (capital autorisé de F. Lux. 500 millions, libéré de 10 %), dirigée par MM. Ernst Holzer, Bert B. Meek Jr. et Ernst Hubman, et où elle a pour associée minoritaire son affiliée locale TRASA AG (cf. n° 571 p.37).

(591/35) Récemment passée sous le contrôle conjoint des groupes financiers américains SEABORD CORP. (Miami/Fla.) et ARLEN PROPERTIES INC. (cf. n° 563 p.27), le Fonds de placement ROOSEVELT PROPERTIES FUND SA de Luxembourg a participé pour 10 % - en association pour 10 %, 40 % et 40 % respectivement avec les compagnies de portefeuille de Luxembourg C.B.W.L. SA, DELOS SA et SEABORD SA (toutes membres du groupe SEABORD) - à la constitution de la société de gestion R.P.F. SERVICES LTD Sarl (Luxembourg) au capital de F. Lux. 100.000, que gère M. Robert M. Rose.

(591/36) Disposant déjà de trois succursales en France (Paris, Marseille et Lyon), la BANK OF AMERICA NATIONAL TRUST & SAVING ASSOCIATION de San Francisco/Cal. (cf. n° 583 p.31) a ouvert un établissement à Fort-de-France/Martinique.

(591/36) Affiliée au groupe bancaire STE GENERALE SA de Paris (cf. n° 589 p.38), la STE GENERALE ALSACIENNE DE BANQUE SA de Strasbourg (cf. n° 533 p.29) a renforcé son réseau en Suisse en ouvrant à Genève sa seconde agence dans le pays, après celle de Zurich (installée en 1926).

Présente depuis 1886 en République Fédérale où elle compte aujourd'hui un bureau de représentation à Francfort et cinq succursales (Cologne, Sarrebruck, Offenbourg, Kehl et Karlsruhe), la banque de Strasbourg l'est également au Benelux : 1°) avec une succursale à Luxembourg; 2°) avec la STE FRANCAISE DE BANQUE & DE DEPOTS SA (Bruxelles), dont elle partage le contrôle avec la STE GENERALE SA (Paris).

(591/36) L'UNION FINANCIERE D'INTERETS PRIVES SA (Paris) s'est assurée le contrôle à Luxembourg du CONSORTIUM EUROPEEN INDUSTRIEL & FINANCIER SA à l'occasion de l'augmentation de son capital à F. Lux. 5,6 millions.

Compagnie de portefeuille, cette dernière a été formée en juillet 1967 par l'UNION FINANCIERE D'INTERETS PRIVES, l'UNION PAPETIERE DE LA LOIRE (Paris), la SOLAP-TANNERIES PINAY-FOULETIER & CIE SA (Saint-Chamond/Loire) et le groupe d'assurances LA FORTUNE-CIE D'ASSURANCES MARITIMES & TERRESTRES SA du Havre/Seine Mne (groupe "CHEGARAY" - cf. n° 582 p.40).

(591/36) La BANCA COMMERCIALE ITALIANA SpA de Milan (groupe I.R.I. -ISTITUTO PER LA RICOSTRUZIONE INDUSTRIALE SpA - cf. n° 590 p.36) s'est assurée le contrôle à 78,5 % de la compagnie de portefeuille F.I.L. -FINANCIERE INTERNATIONALE LUXEMBOURG SA, récemment créée sous les auspices de la BANQUE LAMBERT-LUXEMBOURG SA (cf. n° 550 p.35), à l'occasion de l'élévation de son capital à FS. 7 millions.

(591/36) La SANWA BANK LTD d'Osaka (cf. n° 524 p.23), qui vient d'entrer dans la société d'analyses et conseils financiers EUROFINANCE-UNION INTERNATIONALE D'ANALYSES ECONOMIQUES & FINANCIERES Sarl de Paris (cf. n° 579 p.32), est la première banque d'affaires japonaise à le faire.

EUROFINANCE compte parmi ses associées dix banques européennes, cinq américaines et une canadienne. Au nombre des banques européennes, figurent notamment la STE GENERALE SA, la BANCA COMMERCIALE ITALIANA, la DRESDNER BANK AG (Francfort) et l'ALGEMENE BANK NEDERLAND N. V. (Amsterdam).

(591/37) Créée début 1970 en Suisse au capital de FS. 50.000 par des intérêts américains, la société AZTEC FINANCIAL SERVICES AG (Zug) a formé à Amsterdam la société de portefeuille et investissements AZTEC FINANCIAL SERVICES (NEDERLAND) N.V. (capital autorisé de Fl. 100.000), que dirigent MM. Harold E. Carmony (Tampa/Fla.) et Richard H.K. Pohlmann (Maasluis).

(591/37) Affiliée à la DEUTSCHE BANK AG de Francfort (cf. n° 585 p.51), la société de gestion de portefeuille et de Fonds d'investissements ("INVESTA", "INTERVEST", "INRENTA", "AKKUMULA", "INTER-RENTA", etc...) DEUTSCHE GESELLSCHAFT FÜR WERTPAPIERSPAREN mbH-D.W.S. de Francfort (cf. n° 111 p.20) négocie avec la compagnie d'assurances de Berlin et Hambourg TRANSATLANTISCHE VERSICHERUNGS AG (groupe I.T.T.-INTERNATIONAL TELEPHONE & TELEGRAPH CORP. - cf. notamment n° 572 p.19) une association pour le lancement d'un nouveau Fonds en investissements internationaux.

(591/37) La maison de brokers de New York PAINE, WEBBER, JACKSON & CURTIS INC. a ouvert à Paris une succursale de sa filiale PAINE WEBBER INTERNATIONAL INC., dirigée par MM. Claude de Saint-Phalle, représentant général pour l'Europe, et Mario del Moral, responsable des opérations pour la France et l'Espagne.

Associée notamment depuis 1966 au groupe UNITED TRUST C° (New York) dans le Fonds de placement en obligations PAINE WEBBER MUNICIPAL BOND FUND-FIRST SERIES (New York), la fondatrice s'est donnée en 1969 une filiale à Los Angeles, PAINE, WEBBER, JACKSON & CURTIS OVERSEAS CORP. Elle n'a pu réaliser la fusion envisagée en août 1970 avec son homologue de New York DEAN WITTER & C°, dont la filiale DEAN WITTER INTERNATIONAL INC. possède des succursales à Londres et Genève.

(591/37) Préparant le regroupement avec la compagnie RIV SKF-OFFICINE DI VILLAR PEROSA SpA (Turin) de diverses entreprises européennes spécialisées dans le contrôle et le transport de l'énergie hydraulique, électrique ou pneumatique autour d'un holding commun aux Pays-Bas - dont seront également actionnaires l'I. F. I. -ISTITUTO FINANZIARIO INDUSTRIALE SpA (Turin) et la S. F. E. -STE FINANCIERE EUROPEENNE SA (Luxembourg) - le groupe de Philadelphie I. T. E. IMPERIAL CORP. (cf. n° 589 p.39) a constitué à Rotterdam la société financière IMPERIAL TRI EUROPE N.V. (capital initial de Fl. 50.000), dirigée par M. Albert C. Homer (Lake Forest/Ill.).

(591/37) Holding de la CAISSE NATIONALE DE CREDIT AGRICOLE SA (cf. n° 576 p.43), l'UNION D'ETUDES & D'INVESTISSEMENTS SA de Paris (cf. n° 574 p.29) s'est donnée à son siège une filiale de gestion de portefeuille, STE POUR L'EXPANSION & LA GESTION DE L'EPARGNE SA (capital de F. 100.000), que préside M. Paul Driant.

(591/38) Membre à Francfort du groupe QUANDT, l'institut de crédit ALLGEMEINE DEUTSCHE CREDIT-ANSTALT-ADCA (cf. n° 587 p.33) a conclu avec le groupe B.M.W.-BAYERISCHE MOTOREN WERKE AG de Munich (cf. n° 586 p.18) un accord portant sur le financement de crédits à l'achat d'automobiles. Le cadre en sera une filiale paritaire, BMW KREDIT GmbH, qui aura son siège à Munich ou Francfort.

(591/38) Le groupe CREDIT UNIVERSEL SA de Paris (cf. n° 589 p.40) s'est enrichi, à travers son holding FONCIA-CREDIT SA (cf. n° 505 p.32), d'une nouvelle affaire de leasing de véhicules automobiles et matériels divers (notamment à usages professionnels), STE UNIVERSELLE DE LOCATION-LOCUNIVERS SA (capital de F. 1 million), que préside à Marseille M. Joseph Biaggi.

Le groupe a par ailleurs entamé les opérations d'absorption de sa filiale UNION DE FINANCEMENT ECONOMIQUE-SOFIE SA (Marseille) ainsi que de la STE FINANCIERE DE DEVELOPPEMENT COMMERCIAL -FINACOM SA - filiale paritaire des groupes LA CONCORDE SA (Paris), BANQUE LAMBERT Scs (Bruxelles) et BANQUE NORDIQUE DE COMMERCE SA (Paris).

(591/38) Créée début 1970 (cf. n° 576 p.38) à Milan sur l'initiative de la MEDIOBANCA-BANCA DI CREDITO FINANZIARIO SpA (Milan) à travers sa filiale de portefeuille SPAFID-STA PER AMMINISTRAZIONE FIDUCIARIE SpA (cf. n° 556 p.28), la compagnie de leasing de matériels professionnels SELMA-STA ESERCIZIO LOCAZIONE MACCHINE ATTREZZATURA SpA a porté son capital à Li. 50 millions.

Elle compte désormais pour actionnaires : 1°) la filiale COMPASS SpA à Milan de MEDIOBANCA (cf. n° 339 p.26); 2°) la firme de leasing LOCAT-LOCAZIONE ATTREZZATURE SpA (cf. n° 578 p.32), que contrôlent notamment l'I.M.I.-ISTITUTO MOBILIARE ITALIANO SpA (Rome), le CREDITO ITALIANO (SpA (Gênes et Milan), l'ISTITUTO BANCARIO SAN PAOLO DI TORINO (Turin) et la S.A.I.-STA ASSICURATRICE INDUSTRIALE SpA (Turin); 3°) la filiale HAMILTON LEASING LTD d'Hamilton/Ontario (cf. n° 497 p.30) du HAMILTON GROUP LTD (cf. n° 555 p.28).

(591/38) La firme de financement, crédit, leasing et factoring de Berlin HANDELS-DISKONT-BANK GmbH ABSATZFINANZIERUNGEN (cf. n° 553 p.32) a ouvert à Munich une succursale dirigée par MM. Wolfgang Feil, Marx Martin et Herbert Duday.

La fondatrice (capital de DM. 2 millions) appartient au groupe DEUTSCHE KREDIT- & HANDELSBANK KGaA (Berlin), lui-même affilié à la LANDESBANK & GIROZENTRALE RHEINLAND-PFALZ (Mayence).

(591/38) La STE GENERALE SA de Paris (cf. n° 589 p.42) a présidé à la création de la firme de gestion de portefeuille COGEVAMO-CIE GENERALE DE VALEURS MOBILIERES SA (Paris) au capital de F. 100.000, que préside M. Bernard Pichon-Varin.

(591/39) Une concentration a été réalisée en République Fédérale entre les établissements d'épargne et de crédit populaire RAIFFEISENBANK SPRAITBACH eGmbH (Spraitbach/Württ.) et GENOSSENSCHAFTSBANK MUTLANGEN eGmbH (Mutlangen) au profit du second, transformé en RAIFFEISENBANK MUTLANGEN eGmbH, avec siège à Spraitbach.

(591/39) Les négociations entreprises en juin 1970 (cf. n° 549 p.41) en vue d'une concentration entre les banques de Munich BAYERISCHE STAATSBANK AG (cf. n° 584 p.31) et BAYERISCHE VEREINSBANK AG (cf. n° 589 p.40) ayant abouti, la fusion, effective début 1971, sera réalisée par absorption de la première par la seconde, dont le capital sera porté à DM. 155,34 millions.

(591/39) Le groupe de Munich ZENTRAKASSE BAYERISCHEN VOLKSBANKEN eGmbH a transféré son contrôle sur la VOLKSBANK FÜSSEN AG (Fussen am Lech) à sa filiale locale INVESTITIONSBANK BAYERISCHER VOLKSBANKEN AG, dont le capital a été en conséquence décuplé à DM. 2 millions et le siège transféré à Munich.

(591/39) La B. N. P. -BANQUE NATIONALE DE PARIS SA (cf. n° 570 p.42) a absorbé six de ses filiales immobilières : STE IMMOBILIERE GARNIER SA de Chalons-sur-Saône/Saône & Loire (actifs bruts de F. 1,2 million), CIE IMMOBILIERE D'AFRIQUE NOIRE-CIDAN SA de Paris (F. 3,2 millions), STE REGIONALE IMMOBILIERE ROANNAISE SA de Roanne/Loire (F. 0,9 million), STE VIVAROISE DE RESTAURATION Sarl d'Annonay/Ardèche (F. 0,2 million), STE L'IMMOBILIERE DE BARCELONNETTE SA de Barcelonnette/Basses Alpes (F. 3,7 millions) et STE L'IMMOBILIERE DU 30 RUE BOISSIERE SA de Paris (F. 0,7 million).

(591/39) Une fusion négociée entre les compagnies financières et caisses d'épargne VOLKSBANK OSTRACH eGmbH (Ostrach/Hohenzollern) et RAIFFEISENBANK RIEDHAUSEN-WALDHAUSEN eGmbH (Riedhausen/Ebingen) s'est effectuée au profit de la seconde, qui a pris le nom de la firme absorbée et en a transféré le siège à Ostrach.

INDUSTRIE ALIMENTAIRE

(591/39) La firme belge de négoce en gros de fruits et légumes SA EMILE DE ROECK & ZONEN (Bruxelles et Appels/Oost Vlaanderen) a pris pied aux Pays-Bas en créant à Ijrendijke - à travers sa filiale de portefeuille de Luxembourg PROMOFIN SA (cf. n° 562 p.34) - la société PROMOFIN NEDERLAND N.V. (capital de Fl. 0,5 million).

(591/40) A l'exemple de son concurrent BASS CHARRINGTON LTD de Londres (cf. n° 589 p.43) qui a récemment créé à Amsterdam la société financière et de portefeuille ANGLO CONTINENTAL BREWERIES N.V. (capital autorisé de Fl. 150 millions, dont Fl. 33,5 millions émis), le groupe ALLIED BREWERIES LTD (cf. n° 509 p.33) y a fondé la compagnie ALLIED BREWERIES INTERNATIONAL FINANCE N.V. (capital de Fl. 5 millions).

Animée par M. Gerald Thorley, ALLIED BREWERIES - qui n'a pas donné suite à un récent projet de fusion avec l'affiliée (12,4 %) ALLIED SUPPLIERS LTD (Londres) du groupe UNILEVER LTD (Londres) - possède de nombreux intérêts directs ou indirects aux Pays-Bas : VERENIGDE NED. BROUWERIJEN "BREDA-ORANJEBOOM" N.V. (Amsterdam et Rotterdam), ALGEMENE DRANKENHANDEL NEDERLAND N.V. (Breda), DRANKENHANDEL CITADEL-GRONINGEN N.V. (Groningue), N.V. BIERBROUWERIJ "DE DRIE HOEFIJZERS" (Breda), DE OUDE VESTE v/h J.W.L. WILLEMSEN N.V. (Doesburg), LIMONADE FABRIEKEN SPARKS N.V. (Breda), etc...

(591/40) La représentation en République Fédérale de la compagnie de vins de champagne et distribution de spiritueux (whisky notamment) G.H. MUMM & CIE SA de Paris (cf. n° 333 p.28) sera désormais du ressort de la nouvelle MUMM GmbH (Eltville/Rhein) au capital de DM. 20.000, dirigée par M. Werner Boedicker (Francfort).

MUMM, qui contrôle en France la compagnie CHAMPAGNE PERRIER-JOUET SA d'Epernay (cf. n° 239 p.26) et a des filiales de vente à Milan et Bruxelles notamment, est affiliée au groupe canadien DISTILLERS CORP.-SEAGRAMS LTD (cf. n° 550 p.37) - lequel contrôle par ailleurs en France les sociétés CHEMINEAUD FRERES SA (Paris) et BARTON & GUESTIER SA (Bordeaux).

(591/40) Le groupe brassicole de Londres WATNEY MANN LTD (cf. n° 582 p.35) a renforcé ses intérêts en Belgique où sa principale filiale est à Koekelberg la compagnie VANDENHEUVEL-IXELBERG SA (cf. n° 551 p.30) en constituant à Molenbeek-St-Jean la société de vente WATNEY BELGIUM SA (capital de FB. 100.000), où il est associé à parité avec ses filiales de Londres WATNEY COMBE REID & C° LTD, CHANDELERSFORD HOTELS LTD et ANGLIA TAVERNS LTD.

(591/40) Un accord de coopération technique et commerciale à l'échelle du Marché Commun a été négocié dans l'industrie des aliments pour animaux entre la firme néerlandaise KON. P. SLUIS' PLIUMVEE-, VEE- & VOGELVOEDERFABRIEKEN N.V. de Weesp (cf. n° 533 p.33) et l'affiliée belge N.V. HENS VOEDERS de Schoten/Anvers (cf. n° 519 p.31) du groupe américain CARGILL INC. (Minneapolis/Minn.).

(591/40) L'entreprise française de produits à la menthe et à base de suc de réglisse RICQLES-ZAN SA de Saint-Ouen/Seine-St-Denis (cf. n° 537 p.28) négocie la prise du contrôle à Avignon de son homologue REGLISSE FLORENT Sarl.

(591/41) Nouvellement installée à Paris au capital de F. 25 millions, l'entreprise de produits laitiers ROUSTANG SA est issue de la fusion des compagnies STE DUPONT D'ISIGNY SA de Neuilly/Hts-de-Seine (actifs bruts de F. 15,7 millions), FROMAGERIE DE LA BLANCHE COTE-ANTOINE JAILLON & CIE de Paguy-la-Blanche-Côte/Meuse (F. 17,8 millions), STE DES FROMAGES GERBER SA de Courbevoie/Hts-de-Seine (F. 13 millions), FROMAGERIES GROSJEAN SA de Lons-le-Saunier/Jura (F. 21,1 millions), FROMAGERIES ROUSTANG SA de Loisey/Meuse (F. 30,3 millions), STE D'ETUDES DE PARTICIPATIONS & DE MARQUES SA de Loisey/Meuse (F. 1,6 million), SODIF Sarl de Loisey/Meuse (F. 90.500) et STE SORCY-EMBALLAGES Sarl de Loisey/Meuse (F. 1,2 million), toutes membres du groupe alimentaire suisse NESTLE ALIMENTANA SA à travers sa filiale de Courbevoie SOPAD-STE DE PRODUITS ALIMENTAIRES & DIETETIQUES SA (cf. n° 560 p.33).

(591/41) Le groupe UNILEVER N.V. de Rotterdam se propose de simplifier ses structures aux Pays-Bas en prenant le contrôle absolu, par offre publique, de son affiliée de Rotterdam VAN DEN BERGH'S & JURGENS' FABRIEKEN N.V., dont il transfèrera les intérêts directs à l'étranger à ses propres filiales, et à laquelle il apportera en revanche ses filiales aux Pays-Bas, à l'exception de ses filiales de portefeuille.

En Belgique, UNILEVER a récemment fusionné deux affiliées spécialisées dans les produits frais lactés : N.V. JACKY de Groot-Bijgaarden/Brabant (cf. n° 485 p.33) - que contrôle directement la filiale UNION N.V. (Anvers) - a absorbé SEMAC N.V. (son actionnaire minoritaire) et a porté en conséquence son capital à FB. 185,22 millions.

En République Fédérale, il s'apprête à procéder également à une réorganisation de ses intérêts, particulièrement nombreux dans l'industrie alimentaire, en formant à Hambourg la compagnie de portefeuille DEUTSCHE UNILEVER GmbH, chargée de coiffer, coordonner et gérer entre autres, à compter de 1971 les entreprises MARGARINE UNION GmbH (cf. n° 555 p.32), LANGNESE-IGLO GmbH (cf. n° 579 p.33), MILKANA GmbH (Hambourg) et FROWEIN & NOLDEN GmbH (cf. n° 210 p.24). A travers MARGARINE UNION notamment, son principal holding dans le pays, il contrôle de nombreuses affaires chimiques, commerciales, de pêche, de transport maritime, etc... telles que SUNLICHT GmbH (cf. n° 259 p.19), ELIDA-GIBBS GmbH, AFRICAN & EASTERN TRADING (HAMBURG) GmbH, KLEINOL GmbH, SCHIFFFAHRTS- & SPEDITIONSKONTOR "ELBE" GmbH, etc..., dotées elles-mêmes de filiales ou affiliées.

(591/41) Décidée récemment (cf. n° 568 p.33), la simplification des intérêts du groupe français de biscuiterie et panification fine CERALIMENT SA de Maisons-Alfort/Val-de-Marne (cf. n° 585 p.37) est devenue effective au profit de sa filiale BISCOTTES DE FRANCE SA (Guignes-Rabut/Seine & Marne) : celle-ci a porté son capital à F. 9 millions pour avoir absorbé les affiliées BISCUITS & BISCOTTES LESPEAU SA (Pessac/Gironde) et BISCOTTES & PRODUITS LABOUCHERE SA (Bordeaux) dont les actifs ont été évalués (bruts) à respectivement F. 11 et 3,5 millions.

Par ailleurs, CERALIMENT prépare sa fusion avec la compagnie L'ALIMENT ESSENTIEL SA - dont il a récemment repris le contrôle au groupe NESTLE (cf. supra) - au profit de cette dernière qui portera son capital à F. 20,5 millions en rémunération d'actifs (bruts) de F. 82,6 millions.

(591/42) Le groupe de distribution en gros de produits alimentaires D. VEN N.V. d'Amsterdam (cf. n° 585 p.37) s'est assuré le contrôle de son homologue GROSSIERDERIJ H. VAN BOKHOVEN (Rotterdam), dont le chiffre d'affaires annuel avoisine Fl. 10 millions.

D. VEN, qui réalise de son côté un chiffre supérieur à Fl. 135 millions/an, a récemment effectué la même opération avec la firme de la branche ROCHUS VAN RUMPT N.V. (La Haye), au chiffre d'affaires annuel de Fl. 25 millions.

(591/42) Une concentration entre les entreprises d'embouteillage et distribution d'eau minérale NORDA I SpA (capital de Li. 60 millions) et NORDA SpA de Milan s'est effectuée au profit de la seconde, qui, animée par M. Carlo Pessima, a vu son capital porté à Li. 560 millions.

(591/42) Une concentration dans l'industrie sucrière a intéressé à Paris la CIE SUCRIERE SA (actifs estimés, bruts, à F. 143,3 millions) et la STE SUCRERIES DU SOISSONNAIS & TERNYNCK SA (cf. n° 357 p.29): la seconde a porté son capital à F. 21,6 millions après avoir absorbé la première.

(591/42) Le groupe brassicole DORTMUNDER UNION-BRAUEREI-D.U.B. AG de Dortmund (cf. n° 585 p.37) a simplifié ses structures en absorbant sa filiale de Düsseldorf SCHWABENBRAU AG (cf. n° 572 p.31) et en transformant la filiale commerciale de celle-ci, SCHWABENBRAU BETRIEBS- & VERTRIEBS GmbH (créée en mai 1970 au capital de DM. 1 million - cf. n° 569 p.34), en SCHWABENBRAU GmbH sous la direction de MM. Franz Frank, U. Heise, O. Kanton, H. Krisinger, K. Lehmeier et H. Wiedemeyer.

(591/42) Les négociations engagées (cf. n° 569 p.34) entre la STE EUROPEENNE DE BRASSERIE SA (Champagne/M. & M.), membre du groupe B.S.N.-BOUSSOIS, SOUCHON-NEUVESEL SA (cf. n° 580 p.35), et la CIE FERMIERE DE L'ETABLISSEMENT THERMAL DE VICHY SA de Paris (groupe SOURCE PERRIER SA à travers la STE GENERALE DES GRANDES SOURCES D'EAUX MINERALES FRANCAISES SA) aboutiront à la création : 1) d'une filiale commune de distribution; 2) d'une filiale commune immobilière, chargée de gérer l'ensemble de leurs entrepôts.

METALLURGIE

(591/42) Les intérêts industriels en Amérique Latine (cf. notamment n° 450 p.27) du groupe belge BEKAERT SA de Zwevegem (cf. n° 583 p.36) se sont enrichis au Honduras d'une nouvelle tréfilerie de câbles d'acier, exploitée par une filiale à 75 %, S.A TREFICA (Tegucigalpa).

(591/43) Spécialiste en République Fédérale de câbles d'acier et fils de fer, l'entreprise DRAHTWERKE RÖSLER KG (Soest/Westf.) a installé en France (Creutzwald/Moselle) une filiale industrielle et commerciale, FERROFIL Sarl (capital de DM. 0,25 million), dirigée par MM. Walter Rösler (Möhnensee-Delecke) et Josef Rösler (Soest).

(591/43) Connue pour sa marque "Somy" d'appareils de chauffage, l'entreprise belge S.A. FONDERIES DE L'EAU NOIRE de Couvin/Liège (cf. n° 569 p.35) négocie une fusion avec son homologue FONDERIES SAINT-JOSEPH & SAMSON REUNIS SA (Bruxelles) - dont elle s'est récemment assurée le contrôle absolu par voie d'offre publique d'achat (cf. n° 541 p.37) - au profit de celle-ci qui, transformée en SOMY SA, portera son capital à FB. 150 millions.

A l'étranger, les équipements "Somy" sont distribués par un important réseau de filiales : SOMY SA (St-Blaise/Suisse), SOMY HAARDENFABRIEK N.V. (Roosendaal/Pays-Bas), etc...

(591/43) Toutes deux spécialisées dans la production de matériels thermiques (chaudières en acier, à mazout et à gaz de toutes puissances, brûleurs mazout et gaz, radiateurs en acier, régulations automatiques, circulateurs, etc...), les compagnies STEIN-HOVAL SA de Paris et ATELIERS COUTISSON SA de Rouen (marque "Francia") négocient leur fusion au sein d'une nouvelle affaire : FRANCIA-HOVAL SA. Celle-ci, qui emploiera quelque 1.500 personnes dans ses usines de Rouen (brûleurs et pièces mécaniques et électriques composantes), Sotteville-les-Rouen (chaudières de petite puissance), Soissons (chaudières de moyenne et grosse puissance) et La Charité-sur-Loire (exploitée par la filiale SOTEM-STE DE TOLERIE & D'EMBOUTISSAGE Sarl de COUTISSON et produisant des radiateurs en acier et cuves à mazout), réalisera un chiffre d'affaires annuel de F. 130 millions qui la placera au troisième rang de la branche en France, derrière IDEAL STANDARD SA de Paris (groupe AMERICAN STANDARD INC. de New York - cf. n° 554 p.23) et STE GENERALE DE FONDERIE SA de Paris (cf. n° 555 p.23).

STEIN-HOVAL est filiale paritaire de la compagnie STEIN & ROUBAIX SA (Paris) et du groupe suisse HOVAL à travers sa filiale INTERHOVAL AG de Glarus (cf. n° 486 p.25). De son côté, COUTISSON appartient au groupe CIE FINANCIERE DE PARIS & DES PAYS-BAS SA à travers son affiliée (indirecte) à 33,5 % ALSETEX-STE ALSACIENNE & D'EXPLOITATION SA (cf. n° 541 p.36).

(591/43) La filiale à Duisburg "BERZELIUS" METALLHÜTTEN GmbH (cf. n° 553 p.34) du groupe de Francfort METALLGESELLSCHAFT AG (cf. n° 583 p.34), où la compagnie de portefeuille de Zurich SCHWEIZERISCHE GES. FÜR METALLWERTE AG (cf. n° 574 p.27) détient un intérêt de quelque 17 %, s'est assurée le contrôle à Braubach/Rhld. de la fonderie BLEI- & SILBERHÜTTE BRAUBACH GmbH et l'a transformée en succursale.

PAPIER

(591/44) La représentation en Grande-Bretagne de la firme italienne d'emballages en carton et impressions publicitaires POLIGRAFICA COMMERCIALE INDUSTRIALE SpA de Pomezia/Roma (cf. n° 566 p.30) sera du ressort de la nouvelle firme de Londres PACKITALIA LONDON LTD (capital de £ 100), que dirigent MM. Stuart M. Southgate (Dorking/Surrey), A. Blayer et R. Taieb.

Représentée depuis 1968 à Paris par la firme PACKITALIA DIFFUSION FRANCE Sarl, que dirige Mme R. Taieb-Weijbman, la firme italienne s'est donnée en 1970 une filiale en Suisse, PACKITALIA INTERNATIONAL SA (Chiasso/Ticino), dirigée par MM. Aldo Blayer et R. Taieb et chargée de la gestion de ses intérêts commerciaux à l'étranger.

(591/44) Les hommes d'affaires belges Paul Legast et Jean Legast ont fait apport de leurs participations respectives dans la firme de fabrication d'enveloppes ENVELCO SA de Soignies (cf. n° 361 p.28) au holding de Luxembourg ENVELGA SA (capital de F. Lux. 24,3 millions), qu'ils ont constitué en association 75/25.

Les autres actionnaires d'ENVELCO sont la S.N.I.-STE NATIONALE D'INVESTISSEMENTS SA de Bruxelles (cf. n° 586 p.30), PAPETERIES GENERALES BELGES ED. HASELDONCKX & CIE Sprl (Bruxelles) et SCALDIA PAPIER SA de Wilrijk/Anvers (groupe U.S. PLYWOOD CHAMPION PAPERS INC. de New York à travers INTERMILLS SA de La Hulpe - cf. n° 535 p.36).

PARFUMERIE

(591/44) Le groupe de cosmétique et parfumerie ALBERTO-CULVER C° de Melrose Park/III. va rationaliser ses intérêts industriels en République Fédérale (cf. n° 536 p.37) en transférant de Berlin à Braunschweig les fabrications de lotions pour hommes de la firme LUDWIG SCHERK-EUROPÄISCHE KOSMETIK KG, passée dernièrement sous son contrôle.

L'usine SCHERK de Braunschweig approvisionnera désormais seule l'ensemble du Marché Commun en produits pour barbe et cheveux, tandis que celle de Vienne/Autriche demeurera compétente pour les pays de l'AELE.

PETROLE

(591/45) Spécialiste en France de négoce de produits pétroliers et charbonniers, installation de chaufferies urbaines, usines de traitement d'ordures ménagères, matériaux pour l'industrie du bâtiment, etc..., le groupe UNION INDUSTRIELLE BLANZY-OUEST SA (cf. n° 539 p.42) s'est donné une filiale au Royaume-Uni, UNION BLANZY-OUEST LTD (Rhiwbina/Cardiff) au capital de £ 100, dirigée par MM. R. de Varax, J.P. Sibrac et L.E. Davies et spécialisée dans l'import-export de produits charbonniers.

BLANZY-OUEST a pour principaux actionnaires les groupes belges STE GENERALE DE BELGIQUE SA (à travers TRACTION & ELECTRICITE SA de Bruxelles) et EMPAIN (à travers STE PARISIENNE D'ETUDES & DE PARTICIPATIONS SA) ainsi que la filiale CIE GENERALE D'ELECTRO-METALLURGIE SA de Paris (cf. n° 573 p.19) du groupe C.G.E. -CIE GENERALE D'ELECTRICITE SA (cf. n° 589 p.28).

(591/45) Le groupe public ERAP-ENTREPRISE DE RECHERCHES & D'ACTIVITES PETROLIERES SA (Paris) a constitué à Pnom Penh la société ELF DU CAMBODGE SA (capital de Riels 10 millions), présidée par M. Fabre et dirigée par M. Lot, à laquelle il transfèrera son permis de recherches de Kompong Som.

Par ailleurs, il s'est définitivement assuré (cf. n° 590 p.19), à travers sa filiale ELF UNION SA (cf. n° 568 p.36), une participation de 20 % dans la S.P.A.P.A. - STE DE PAVAGE & DES ASPHALTES DE PARIS & L'ASPHALTE SA (Paris) - filiale jusqu'ici à 93,8 % du groupe de génie civil britannique TARMAC DERBY LTD (à travers la compagnie de Londres NEUCHATEL ASPHALTE C° LTD) - à l'occasion de l'élévation de son capital à F. 7,5 millions.

(591/45) Le groupe C.F.P. -CIE FRANCAISE DES PETROLES SA de Paris (cf. n° 585 p.43) a rationalisé ses intérêts en République Fédérale en fusionnant son affiliée d'entreposage et distribution de carburants de Hambourg OMNIPETROL GmbH FÜR ERDÖLVERWERTUNG (animée par MM. Pierre Paulus et W. Lorenzen) avec sa filiale de Düsseldorf DEUTSCHE TOTAL GmbH.

(591/45) Le groupe CIE DE SAINT-GOBAIN-PONT-A-MOUSSON SA de Neuilly/Hts-de-Seine (cf. n° 590 p.44) a négocié la cession des actifs pétroliers de sa filiale à 71,5 % CIE DES PRODUITS CHIMIQUES & RAFFINERIES DE BERRE SA (cf. n° 557 p.15). Le Département "gaz liquéfiés, butane et propane" de celle-ci ira à la CIE FRANCAISE DE RAFFINAGE-C.F.R. SA (groupe C.F.P. - cf. supra) pour le prix de F. 62,4 millions, et, au prix de F. 575 millions, l'ensemble de ses autres actifs pétroliers - dont ses participations (40 % et 30 % respectivement) dans la CIE DE RAFFINAGE SHELL BERRE SA et la STE DES PETROLES SHELL BERRE SA - au groupe ROYAL-DUTCH SHELL de Rotterdam (cf. n° 589 p.22), qui en est déjà actionnaire pour 60 % et 70 %. A l'issue de cette opération, le groupe absorbera, début 1971, PRODUITS CHIMIQUES & RAFFINERIE DE BERRE, devenue société de portefeuille.

(591/46) Filiale à Paris du groupe américain ATLANTIC RICHFIELD C° (cf. n° 585 p.43) - depuis l'absorption par celui-ci du groupe SINCLAIR OIL CORP. (cf. n° 539 p.43) - la compagnie SINCLAIR SAHARA SA a été dissoute par anticipation.

PHARMACIE

(591/46) La filiale à Paris ERBA SCIENCE Sarl (cf. n° 351 p.30) du groupe chimico-pharmaceutique de Milan CARLO ERBA SpA (cf. n° 582 p.38), lui-même affilié au groupe AMERICAN HOME PRODUCTS CORP. de New York (cf. n° 551 p.18), a ouvert en République Fédérale (Lorsbach/Taunus) une succursale que dirige M. Hugo W. Schmidt.

(591/46) Un accord de coopération négocié entre la filiale allemande CHEMISCHE WERKE HOMMEL GmbH (Mülheim/Baden) du groupe suisse HOMMEL AG (Adliswil/Zurich) et le groupe de Bâle ROBAPHARM AG a pour objet la commercialisation et la fabrication sous licence en République Fédérale de préparations organiques à usage pharmaceutique.

ROBAPHARM, spécialiste de produits pour neurologie et pédiatrie, possède un important réseau de filiales sous son nom à l'étranger, notamment en République Fédérale (Freiburg), France (Paris), Grande-Bretagne (Londres), Espagne, Portugal, Canada, Brésil, Argentine, Inde, etc...

(591/46) Le groupe chimico-pharmaceutique de Berlin et Bergkamen SCHERING AG (cf. n° 589 p.49) a porté à FS. 1,5 million le capital de sa filiale de portefeuille de Zurich MOLITORIUS HOLDING GmbH, où il a pour associée minoritaire la filiale ELGARTA GmbH de Münchenstein/Bâle (cf. n° 550 p.40) du groupe germano-suisse PAUL LECHLER oHG de Stuttgart (cf. n° 573 p.17).

Transformée en ELMOLIT GmbH et dirigée par MM. Alfred Hosch (Bâle) et Hartmunt Dürr (Lörrach), la société de Zurich a transféré son siège à Bâle.

(591/46) Le holding pharmaceutique français CASTAIGNE SA d'Asnières/Hts-de-Seine (cf. n° 590 p.47) a élargi ses intérêts en s'assurant le contrôle à Montreuil/Seine-St-Denis de l'entreprise LABORATOIRES ROLAND-MARIE SA (cf. n° 561 p.40) que préside M. Roland Marie, devenu à cette occasion important actionnaire de CASTAIGNE.

Ce dernier, qui a récemment absorbé la compagnie ETS FEVRIER, DECOISY, CHAMPION SA (cf. n° 569 p.38), a réalisé en 1969/70 un chiffre d'affaires de F. 162 millions; pour la même période, le chiffre de ROLAND MARIE s'est établi à F. 35 millions.

PUBLICITE

(591/47) Filiale internationale du groupe AGENCE HAVAS SA (cf. n° 589 p.49), la compagnie UNIVAS SA de Paris (cf. n° 580 p.45) a renforcé ses intérêts en Suisse en créant à Genève - où elle contrôle déjà la société EDELTA SA, animée par M. Fernand Haissly - l'agence UNIADVERTISING SA (capital de FS. 100.000), que préside M. F. Haissly et dirigent MM. Jules Felten, Alain Jacquet, Robert Jacquet et Jacques Douce.

Présidée par M. Jacques Douce, directeur général de la filiale HAVAS CONSEIL SA (Paris), UNIVAS a une autre filiale en Suisse, UNIVAS AG (Zurich), créée en mai 1970 au capital de FS. 180.000 sous la présidence de M. Alain Jacquet.

(591/47) Les entreprises de production et distribution de films CINEMA & PUBLICITE SA (filiale paritaire des groupes AGENCE HAVAS SA et PUBLICIS SA - cf. n° 581 p.43), STE NOUVELLE PATHE-CINEMA SA (cf. n° 579 p.22) et PUBLICITE-CINEMA JEAN MINEUR Sarl (affiliée pour 49,5 % à la précédente), toutes trois à Paris, ont formé une association devant se matérialiser par la création d'une filiale commune qui, présidée par M. Jean Mineur et dirigée par M. Philippe Lebraud, aura pour vocation la distribution des films publicitaires produits par ses fondatrices.

TABAC

(591/47) Le groupe PHILIP MORRIS INC. de New York (cf. n° 573 p.36) a négocié la cession, à compter du début 1971, du Département "cigares" (marques "Senator" et "Gulden Eeuw") de sa filiale d'Eindhoven PHILIP MORRIS NEDERLAND N.V. à la firme HOFNAR SIGARENFABRIEKEN N.V. (Valkenswaard). Animée par MM. Louid C.B. van Schevensteen, J.J. Donden et W.A.H. Pessers, celle-ci occupe quelque 900 personnes et est contrôlée par le holding GEMEESCHAPPELIJK BEZIT AANDELEN HOFNAR N.V. (capital de Fl. 1,3 million).

Le groupe américain rationalise ainsi ses nombreux intérêts aux Pays-Bas (cf. notamment n° 502 p.38), renforcés récemment par l'acquisition à La Haye de la société de portefeuille N.V. BELEGGINGS- & BEHEERSMIJ. NOVA, qui couvre la manufacture de cigarettes N.V. INTERNATIONALE TABAKS- & SIGARETTENFABRIEK (Rotterdam) et la firme d'importation N.V. CIGARETTES IMPORT C° v/h A.J. BLOK (La Haye).

TEXTILES

(591/48) Le groupe BURLINGTON INDUSTRIES INC. de Greenboro/N.C. (cf. n° 587 p.39) va rationaliser ses intérêts en République Fédérale après avoir mis en place à Mönchengladbach deux sociétés cadre (capital de DM. 20.000) chargées de reprendre les actifs de son affiliée GLADBACHER WOLL-INDUSTRIE AG VORM. L. JOSTEN (cf. n° 543 p.34). Transformée en filiale absolue sous le nom de GLADBACHER WOLLINDUSTRIE GmbH (capital de DM. 8 millions), celle-ci fusionnera avec la filiale de Cologne DEUTSCHE BURLINGTON GmbH (anc. BURLINGTON INTERNATIONAL GmbH), après avoir apporté : 1°) son activité de toiles à la nouvelle GLADWOLLE GLADBACHER WOLLINDUSTRIE GmbH; 2°) son Département "tissus d'ameublement et tapis" à la nouvelle GLAWO TEPPICHBODEN GmbH.

Par ailleurs, le groupe a élevé à DM. 5 millions le capital de l'entreprise de fibres de verre d'Ulm/Donau INTERGLAS-TEXTIL GmbH (cf. n° 486 p.32), dont il partage le contrôle - à travers sa filiale de Zurich BURLINGTON INTERNATIONAL AG (anc. à St-Gall) - à parité avec la firme locale STEIGER & DESCHLER GmbH (cf. n° 260 p.29).

(591/48) Le groupe MONSANTO C° de St-Louis/Mo. (cf. n° 583 p.22) a confié la gestion de son usine de nylon (capacité de 16.000 t./an) d'Echternach/Luxembourg, exploitée directement jusqu'ici, à une filiale formée à cet effet, MONSANTO LUXEMBOURG SA (capital de F. Lux. 200 millions), dont les premiers administrateurs sont MM. Robert Adams, Alphonse Schwinnen et Leonar L. Millar.

En Europe, MONSANTO dispose dans le secteur des textiles synthétiques d'installations industrielles à Dundonald/Ecosse (13.000 t./an de polyamides) et Coleraine/Irlande du Nord (28.000 t./an de fibres acryliques). En République Fédérale, il a récemment engagé les travaux d'édification d'une usine de fibres "Acrilon" (28.000 t./an). Par ailleurs, il se propose d'ériger en Belgique une usine de silicones (Gand) et, à cette fin, a récemment élevé à FB. 91,52 millions le capital de la société MONSANTO EUROPE SA (St-Josse-ten-Noode).

(591/48) Le groupe néerlandais de bonneterie (marques "Bix", "Mituka", "Bonnie Bit", "Veronica", "Jovanda", etc...) KON. TEXTIELFABRIEKEN M. JANSEN-DE WIT N.V. de Schijndel (cf. n° 566 p.19) a porté à FB. 20 millions le capital de l'entreprise belge JOVANDA N.V. (Etterbeek) pour en permettre l'expansion.

Spécialisée dans les produits en nylon (cf. n° 206 p.27), celle-ci est sous le contrôle direct de la filiale de Turnhout/Anvers M. JANSEN-DE WIT BONNETERIE-FABRIEKEN N.V. (majoritaire), le solde étant partagé entre quatre firmes associées : 1°) aux Pays-Bas BELTEX N.V. (Oisterwijk), et SPINNERIJ. M. JANSEN-DE WIT N.V. (Geldrop); 2°) en Belgique M. JANSEN-DE WIT N.V. (Turnhout) et HAMOTEX N.V. (Hamont).

(591/49) L'entreprise yougoslave d'import-export de textiles UNION OF TEXTILE INDUSTRY (Ljubljana) a installé une filiale aux Pays-Bas, UNION TEXTILE ROTTERDAM N.V. (Rotterdam) au capital de Fl. 50.000, placée sous la direction de M. Dusan Horjak.

(591/49) La compagnie française de bas et collants COLROY SA (cf. n° 576 p.43) a négocié, à travers sa nouvelle filiale COLROY GmbH de Düsseldorf, la prise d'une importante participation dans la filiale à St-Wendel/Saarland SAARLANDISCHE STRUMPFABRIK GmbH (cf. n° 585 p.48) du groupe TRIUMPH INTERNATIONAL AG (Munich). D'autre part, elle s'apprête à créer à Munich avec ce dernier la société DORINA TEXTIL GmbH, qui se spécialisera dans la distribution (marchés, supermarchés, magasins à succursales, etc...) de produits de bonneterie et sous-vêtements féminins.

SAARLANDISCHE STRUMPFABRIK a été formée récemment au capital de DM. 7 millions pour reprendre les actifs industriels à St-Wendel de l'ancienne firme de bonneterie (notamment collants) STEINBERG KG (cf. n° 555 p.36). Connue en République Fédérale pour sa marque de collants et bas "Hit France", COLROY est membre du groupe français TIMWEAR SA (cf. n° 576 p.53) à travers les ETS ANDRE GILLIER SA de Troyes (cf. n° 548 p.36).

(591/49) En association avec des intérêts belges portés par M. Richard Goetghebeur (Bossut-Gottcherain), l'entreprise française de tissus enduits et tissus anticorrosion (pour la protection des surfaces ou des tubes métalliques) V.G. INDUSTRIE SA (Marseille) s'est donnée une filiale à Pennes-Mirabeau/B. du Rh., V.G. ANTICORROSION SA (capital de F. 250.000), à laquelle elle fera apport de son Département "tissus anticorrosion".

(591/49) La compagnie financière d'Anvers INVESTCO-INVESTERINGSMIJ. VOOR ONAFHANKELIJKE ONDERNEMINGEN N.V. (cf. n° 572 p.30) - membre du groupe KREDIETBANK SA à travers le holding de Bruxelles ALMANIJ-ALG. MIJ. VOOR NIJVERHEIDSKREDIET N.V. - a pris une participation minoritaire en République Fédérale dans la firme de tapis et revêtements de sol TAPETENFABRIEKEN HÖSEL & SAAR GmbH (Hösel et Kirkel/Saarland); elle sera représentée à son conseil de gérance par M. Charles A. Loos.

La firme allemande, dont le capital a été récemment porté à DM. 5 millions, était contrôlée jusqu'ici 51/49 par les sociétés de Düsseldorf ATLAS VERMOGENSVERWALTUNGS GmbH et DÜSSELDORFER TREUHANDGESELLSCHAFT ALTENBURG & TEWES AG.

(591/50) Le groupe de confection et distribution de vêtements (une vingtaine de magasins en France) ARMAND THIERY & SIGRAND Sarl de Paris (cf. n° 514 p.32) prépare l'émission d'un emprunt obligataire de F. 22 millions qui sera souscrit pour 72 % par la STE DES FILATURES DE LAINES PEIGNEES DE LA REGION DE FOURMIES (S.F.R.F.) SA de Paris.

Affiliée depuis peu (cf. n° 535 p.39) pour 10 % au groupe RHONE-POULENC SA (cf. n° 589 p.25), celle-ci disposera, après conversion de ces obligations en 1972, d'une participation d'environ 30 % dans THIERY-SIGRAND.

(591/50) Décidée il y a quelques mois, une concentration a été réalisée à Milan entre la SAIGA-SOC. AZIONARIA INDUSTRIA GHIAIA & AFFINI SpA et la C.I.A.-CIA INTERNAZIONALE ABBIGLIAMENTO SpA au profit de la seconde, dont le capital a été porté à Li. 1,5 million.

Créée en 1962 par la compagnie LA SUPERTESSILE SpA (Milan) et les holdings de Vaduz/Liechtenstein S.A. VIRGINIA ETABLISSEMENT et S.A. IDAHO ETABLISSEMENT, celle-ci, spécialisée dans son usine de Fossombrone/Pesaro dans les articles de confection, est présidée par M. Vincenzo Polli, qui anime par ailleurs le groupe SACIT-CONFEZIONI ITALIANA TESSILI COMMERCIO INDUSTRIA TESSUTI SpA (Milan) - lequel fabrique dans trois usines (au siège, Arcore et Urganò) de la chemiserie et bonneterie pour hommes.

(591/50) Toutes deux animées par M. Léon Van Germeersch, les entreprises textiles belges KAMOLAINE Sprl (Courtrai) et DELCOTEX SA (Desselmengem) ont participé pour 12,5 % chacune à la création de la société de tapis et moquettes POLYCARPETS SA (Estampuis) au capital de FB. 2 millions, que préside M. Léon van Germeersch (actionnaire pour 48 %) et dirige M. Maurice Glorieux (5 %).

(591/50) Une rationalisation des intérêts du groupe LA LAINIERE DE ROUBAIX-PROUVOST MASUREL SA (cf. n° 584 p.39) s'est effectuée au profit de sa filiale de portefeuille STE D'INTERETS TEXTILES ALLIES-INTEXAL SA (Roubaix), qui a : (1) reçu de la CIE FRANCAISE DE BONNETERIE SA de Paris (cf. n° 112 p.23) divers actifs évalués (bruts) à F. 79,7 millions; (2) absorbé ses filiales quasi-absolues J.D.C.-JERSEYS DIMINUES DU CAMBRESIS SA de Cambrai (F. 71,2 millions) et RODIER SA de Paris (F. 96,3 millions). A la suite de ces opérations, INTEXAL a élevé son capital à F. 51,4 millions.

Le groupe a par ailleurs fusionné l'entreprise de sous-vêtements en "non tissés" PROTEMO SA de Paris (actifs bruts de F. 2 millions), dont il s'est récemment assuré le contrôle (cf. n° 371 p.45), avec sa filiale spécialisée dans les housses automobiles, sangles, rubans, tissus pour imperméables, tenues de sport, etc... D.M.R. SA de Comines/Nord (capital de F. 10,8 millions).

(591/51) Affiliée depuis février 1970 (cf. n° 553 p.40) au groupe LA LAINIERE DE ROUBAIX-PROUVOST-MASUREL SA (cf. supra), l'entreprise de tissage LOUIS LEPOUTRE SA (Roubaix) se propose d'absorber la MANUFACTURE D'ELBEUF-DRAPERIES & NOUVEAUTES SA (Elbeuf/Seine Mme), dont les actifs ont été évalués (nets) à F. 2 millions.

Employant 2.000 personnes dans ses usines de Roubaix, Tourcoing/Nord, Hénin-Liétard et Carvin/P. de C., LEPOUTRE réalise un chiffre d'affaires annuel de l'ordre de F. 120 millions.

TOURISME

(591/51) Une association paritaire entre les compagnies de transports et d'organisation de voyages touristiques américaine ATPAC TOURS INC. de New York (groupe ATLANTIC-PACIFIC TRAVEL INC.) et belge TRANSEUROPEAN COACH C° Pvba (Kuurne) a donné naissance en Belgique à la firme de location de matériels de camping et de caravaning ainsi que d'agences de voyage EUROPACAR CAMPING COACH TOURS N.V. (Marke) au capital de FB. 250.000, dont MM. Jules Cortell et Roger Verhenne sont respectivement administrateur délégué et directeur.

(591/51) En absorbant la SA D'IMMEUBLES COMMERCIAUX (Paris) - récemment acquise du groupe de La Haye E.M.S.-EXPLOITATIE MIJ. SCHEVENINGEN N.V. (cf. n° 527 p.36) - la compagnie textile française ANC. ETS GASSE FRERES & CANTHELOU REUNIS SA (Elbeuf/Seine Mme) s'est assurée une participation directe de 16 % dans la STE FONCIERE DE L'HOTEL CONTINENTAL SA - qui exploite l'hôtel "Continental" de Paris - filiale à 65 % de la compagnie de New York INTERCONTINENTAL HOTELS INC.

(591/51) En association avec la CIE MARSEILLAISE DE VOYAGE & TOURISME-VOYAGENCE SA (Marseille), la CIE DE NAVIGATION MIXTE SA (Marseille), membre du groupe LA FORTUNE-CIE D'ASSURANCES MARITIMES & TERRESTRES SA (cf. n° 582 p.40), a constitué à Marseille la CIE HOTELIERE DU MIDI FRANCE SA (capital de F. 100.000). Présidée par M. Raymond Lusinchi, celle-ci a pour objet toutes activités d'hôtellerie maritime (ravitaillement, gestion de restaurants et cantines de bord notamment).

Dans ce domaine, NAVIGATION MIXTE partage déjà le contrôle de la CIE HOTELIERE DU MIDI SA avec la société d'approvisionnement de collectivités SODEXHOSTE D'EXPLOITATIONS HOTELIERES, MARITIMES, AERIENNES & TERRESTRES SA (Marseille).

(591/52) L'agence d'organisation de séjours linguistiques et culturels à l'étranger (notamment en Grande-Bretagne) ORGANISATION SCOLAIRE FRANCO-BRITANNIQUE Sarl de Paris (capital de F. 100.000) a ouvert à Bournemouth/Hants. une succursale que dirigent MM. Pierre Richard et Pierre Roussel.

TRANSPORTS

(591/52) Le groupe de transports internationaux de Brême KÜHNE & NAGEL SPEDITIONS AG (cf. n° 583 p.41) a renforcé le réseau de sa filiale de Milan KÜHNE & NAGEL Srl (cf. n° 471 p.38) en la dotant de succursales à Turin, Bologne et Ancone, dirigées respectivement par MM. Marcello Giurina, Gianleone Magagnelli et Giorgio Biffoli.

L'une des récentes initiatives du groupe allemand à l'étranger a été une association paritaire à Vienne avec la firme KIRCHNER & C° KG pour créer l'entreprise KÜHNE & NAGEL GmbH (capital de Sh. 100.000), dirigée par MM. Peter Heinz Kirchner et Jürgen Pollähn.

(591/52) Des intérêts italiens portés par M. Franco Santini (Cavalesca/Como) ont participé à la création en Suisse de l'entreprise de transports internationaux par route et rail INTERTRUCKING SA (Chiasso) au capital de FS. 50.000, que dirigent MM. Silvano Allevi (Mendrisio) et Hans Dermont (Canobbio /Ticino).

Simultanément, M. Cesare Ponza (Rome) a pris l'initiative de la formation à Glarus de la compagnie de transports maritimes et de portefeuille SHORT SEA TRANSPORT AG (capital de FS. 50.000), placée sous la direction de MM. Adrian Hinderling et Waldemar Kubli.

(591/52) La compagnie maritime de Hambourg ERNST RUSS KG (cf. n° 578 p.43) a renforcé ses intérêts en Belgique en installant à Anvers deux nouvelles filiales de transport, expédition, consignation, agence en douane et transit maritime, ALGEMENE SCHEEPVAARTMIJ. WALLONIA N.V. (capital de FB. 30 millions) et ALGEMENE SCHEEPVAARTMIJ. LIMBURGIA N.V. (FB. 20 millions), que préside M. André Leysen.

Elle y a pour associées minoritaires ses cinq autres filiales d'Anvers : ALGEMENE SCHEEPVAARTMIJ. ANTWERPEN N.V. (affiliée également au groupe AHLERS N.V. d'Anvers - cf. n° 567 p.44), ALGEMENE SCHEEPVAARTMIJ. POMONA N.V., ALGEMENE SCHEEPVAARTMIJ. PONTOS N.V., ALGEMENE SCHEEPVAARTMIJ. SCALDIA N.V. et ALGEMENE SCHEEPVAARTMIJ. BRABANTIA N.V.

(591/52) L'entreprise de transports de Londres J.J. HALPIN (HAULIERS) LTD a pris pied en Belgique en se donnant une filiale à Zeebrugge, C. & H. EUROPEAN SA (capital de FB. 0,6 million), dont elle partage le contrôle 75/25 avec M. Dirk Cassiers (président).

(591/53) Le groupe de transports de Mannheim FENDEL SCHIFFFAHRTS AG, membre du groupe HUGO STINNES AG de Mülheim/Ruhr (cf. n° 584 p.40), a négocié la concentration de sa flotte fluviale avec celle de son affiliée de Duisburg VEREINIGTE STINNES RHEINREEDEREIEN GmbH (cf. n° 580 p.49) pour former à Duisburg la compagnie FENDEL-STINNES SCHIFFFAHRTS AG, disposant de plus de 200.000 t. de navires d'une capacité annuelle de trafic dépassant 12 millions de tonnes.

Coiffant de longue date à Brême la compagnie de navigation BREMEN-MIN-DENER SCHIFFFAHRT AG (cf. n° 128 p.26), FENDEL SCHIFFFAHRTS a repris en octobre 1970 (cf. n° 580 p.49) au groupe KLOCKNER & C° (Duisburg) sa flotte fluviale (33 unités), exploitée par la filiale RHEIN-RUHR-REEDEREI GmbH (Duisburg), désormais contrôlée par FENDEL.

(591/53) M. Johannes M.A. Salters (La Haye) a été le principal fondateur à Anderlecht-Bruxelles de la firme de transit, agence en douane et transports INTERNATIONAAL DOUANEAGENTSCHAP & EXPEDITIEBEDRIJF SALTERS-BELGIE PvbA (capital de FB. 0,6 million), que dirige M. Arthur de Redder (associé minoritaire).

(591/53) Le groupe de Rotterdam N.V. AMERIKAANSCHER STOOMVAART-MIJ. "HOLLAND AMERICA LIJN" (cf. n° 590 p.51) s'est assuré le contrôle à Schiedam de l'entreprise d'affrètement, transit, consignation et expédition HANS K. MADSEN, qui occupe une quarantaine de personnes à son siège et dans ses succursales d'Amsterdam et Anvers (Belgique).

VERRE

(591/53) Affiliée pour 33 % en Belgique au groupe CIE DE SAINT-GOBAIN-PONT-A-MOUSSON SA de Neuilly/Hts-de-Seine (cf. supra, p.45), la compagnie GLACERIES DE SAINT-ROCH SA (Saint-Roch-Auvelais) a procédé à la dissolution anticipée de sa filiale (89,46 %) GRESAMBRE-GRES CERAME & PRODUITS SILICIEUX DE LA SAMBRE SA, où elle avait pour associée minoritaire la société GLACES D'AUVELAIS SA (Auvelais).

Dans le pays, outre sa participation dans GLACERIES DE SAINT-ROCH, le groupe français possède des intérêts de 100 % dans GLACERIE DE FRANIERE SA de Franière (verre coulé et float) et SAINT-GOBAIN-BENELUX SA (gestion des intérêts du groupe au Benelux); 49 % dans la CIE GENERALE DES CONDUITES D'EAU SA de Liège (tuyaux en fonte, compteurs); 14 % dans la compagnie VERLICA MOMIGNIES SA de Bruxelles (flaconnage, emballage plastique). Il est également minoritaire dans la STE DES ENTREPRISES EDOUARD DENYS SA de Gand (pose de canalisations), la STE FRANQUIGNOUL SA de Ciney (manomètres et thermomètres) et la SA ENGEBEL-ENTREPRISES GENERALES BELGES de Sclessin-Ougrée (génie civil).

DIVERS

(591/54) Des intérêts belges portés par M. Guy Mouson (gérant) ont été à l'origine à Colombes/Hts-de-Seine de l'entreprise de négoce de papier, matériel, machines et mobiliers de bureaux, appareils de photocopie ainsi qu'exécution de tous travaux de reproduction graphique, photographique et sonore MOUSON FRANCE Sarl (capital de F. 20.000).

(591/54) Des intérêts allemands portés par MM. Klaus F. Molgedei (Gross-Königsdorf) et J. Ruland (Frechen) ont fondé à Amsterdam, à travers la société suisse de portefeuille SAVAL HOLDING GmbH (Thalwil), de la firme de joaillerie, bijouterie et orfèvrerie KRAEMER N.V. (capital de Fl. 50.000), que dirige Mme Kraemer-Hogut (Frechen-Buschbell).

(591/54) Le groupe énergétique d'Essen STEAG-STEINKOHLLEN ELEKTRIZITÄTS AG (cf. n° 589 p.28) va renforcer ses intérêts en prenant à Hambourg, à travers sa filiale STEAG HAUSTECHNIK GmbH (Essen), le contrôle de la firme de chauffage, éclairage, réfrigération, etc... S.A. OERTZEN KG qui, animée par M. Gustav Adolf Oertzen, occupe plus de 200 personnes.

STEAG, où le groupe RUHRKOHLE AG d'Essen (cf. n° 588 p.35) va détenir un intérêt de 50 % en contrepartie de l'apport de ses activités d'énergie électrique, a par ailleurs pris le contrôle à Dinslaken de la firme THYSSENSCHE KOHLEN & ENERGIEWIRTSCHAFTS GmbH, dont il a fait une succursale de sa filiale STEAG HANDEL GmbH (Düsseldorf). Il a d'autre part transformé son affiliée d'Essen GES. FÜR STROMERZEUGUNG & ENERGIEVERSORGUNG mbH (chauffage urbain) en STEAG FERNWÄRME GmbH.

INDEX DES PRINCIPALES SOCIETES CITEES

A. D. C. A.	P. 38	C. & H. European	P. 52
Adrema	32	Caisse Nationale de Crédit Agricole	37
A. E. G.	25-32	Call-A-Computer Corp.	33
Ahlers	52	Caravans International	27
Air France	33	Castaigne	46
Alberto-Culver	44	Cegedur GP	23
Algemene Scheepvaartmij.		Ceraliment°	41
Wallonia	52	Chargeurs Réunis	33
Aliment Essentiel (L')	41	Chemins de Fer du P. L. M. (Cie des)	33
Allied Breweries	40	C. I. A. - Cia Internazionale Abbiglia-	
Alspi	26	mento	50
Alsthom	23-26-34	Ciba-Geigy	22
Arbed	19	Ciments Luxembourgeois (SA des)	19
Ateliers Coutisson	43	Cindu-Key & Kramer	19
Atlantic Richfield C°	46	Cinéma & Publicité	47
Atpæ Tours	51	Citel	33
Auriema	24	Citroen	17
Aviquipo	24	Cofinindus	18
Azote & Produits Chimiques	34	C. O. G. E. P. I. F.	29
Aztec Financial Services	37	Cogevamo-Cie Générale de	
		Valeurs Mobilières	38
Balzers	27	Colroy	49
Banca Commerciale Italiana	36	Commercial Crédit°	35
Bank of America	36	Comotor	17
Banque Commerciale de Grèce	35	Compass	38
Banque Lambert	36-38	Consolidated Computer	33
Bassani-Ticino	25	Consortium Européen Industriel	
Bayerische Staatsbank	39	& Financier	36
Bayerische Vereinsbank	39	Constructions Electriques du Centre	24
Bekaert	42	Control Data	35
Beni Immobili Civili Agricoli	18	Cosmar	19
Bergh's & Jurgens' Fabrieken	41	Crédit Universel	38
"Berzelius" Metallhütten	43	Cutler Hammer	25
Betonmortel Centrale Zoetermeer	19		
Bétons Feidt (Sté des)	19	Daimler-Benz	29
Bianchi Mare	29	Delcotex	50
Biscottes de France	41	Deutsche Bank	37
Blei- & Silberhütte Braubach	43	Deutsche Ges. Für Wertpapiersparen	37
B. M. W.	38	Diehl-Time-Share	33
B. N. P.	39	Distrionic	24
B. O. A. C.	33	Dorina Textil	49
Boo (A. de)	19	Dortmunder Union-Brauerei	42
Bradma	32	Drahtwerke Rösler	43
Brampton-Renold	28	Dunlop	20
B. S. R.	26	Dupont d'Isigny (Sté)	41
Buko	32	Duval-Lemonnier	23
Burlington Industries	48		

E. C. L. -Electrification, Char-		Générale (Sté)	P. 36-38
pente, Levage	P. 29	Générale Alsacienne de Banque	36
Ecological Science	28	Générale d'Electricité (Cie)	26-45
E. E. D. -European Enterprises		Générale d'Entreprise (Sté)	26
Development	32	Gexa	23
Eisenwerk Würfel	28	Glaceries de Saint-Roch	53
Elf-E. R. A. P.	45	Glaces d'Auvelais	53
Elmolit	46	Glabacher Wollindustrie	48
Entreprise Minière & Chimique	34	Glawo Teppichboden	48
Envelco	44	Great Lakes Chemical Corp.	21
Erba Science	46	Grossierderij H. van Bokhoven	42
Esso	34		
E. U. R. C. O.	23	Hafcon	19
Eurocolor	22	Halpin (J. J.)	52
Eurofinance	36	Hameg France	31
Europacar Camping Coach Tours	51	Hamilton Leasing	38
Européenne de Brasserie (Sté)	42	Handels -Diskont -Bank	38
Européenne de Financement &		Handelsonderneming René	
de Participation (Cie)	33	Schneidegger	24
Eutronic	32	Hannover-Anstalt Für Finanz	
Expansion & la Gestion de		& Industrie	25
l'Epargne (Sté pour l')	37	Hanomag-Henschel	29
		Havas	47
Farrington	32	Heineken	31
Fendel Stinnes Schiffahrt	53	Heinemann Electric	25
Fenwick	28	Heurtey	23
Ferrofil	43	Hoechst	20-22
Fiat	17-33	Hofnar Sigarenfabrieken	47
F. I. L. -Financière Internationale		"Holland America Lijn"	53
Luxembourg	36	Hommel	46
Filatures de Laines Peignées de		Hôtelière du Midi France (Cie)	51
la région de Fourmies	50	Huber & C° (R.)	17
Financière de Paris & des		Huizing	27
Pays-Bas (Cie)	33-43	Hygrotherm Engineering	28
Flender & C° (A. Fried.)	28		
Foncia-Crédit	38	I. D. I.	32
Fonderies de l'Eau Noire	43	I. F. I.	37
Fortune (La)	36-51	Imperial Tri Europe	37
Française de Bonneterie (Cie)	50	Intercontinental Hotels	51
Française de Raffinage (Cie)	45	Intertrucking	52
Française des Pétroles (Cie)	45	Intexal-Sté d'Intérêts Textiles Alliés	50
Francia-Hoval	43	Investco	49
		Investitionsbank Bayerischer Volks-	
Gasse Frères (Anc. Ets.)	51	banken	39
G. E. C. -Elliott Automation		I. R. I.	33-36
Control	26	I. T. E. Imperial Corp.	37
General Electric Ltd	26	I. T. T.	37
General Telephone & Electronics			
Corp.	31	Jacky	41

Jansen-De Wit (M.)	P. 48	Norda	P. 42
Japy	30	Nouvelle Pathé-Cinéma (Sté)	47
Jersey Enterprises	34	Oerlikon-Bührle	27
Jojanda	48	Oertzen (S. A.)	54
Kamolaine	50	Officine Meccaniche di Lesmo	29
Klöckner & C°	28-53	Ordoprosesseurs (Sté des)	32
Kon. P. Slouis' Pluimvee	40	Organisation Scolaire Franco-	
Kraemer	54	Britannique	52
Kredietbank	49	"Oude Haagsche"	17
Kühne & Nagel	52	Packitalia	44
Laboratoires Roland-Marie	46	Paillard	30
Lak- & Verffabrieken Brink	22	Paine, Webber	37
L. C. C. -C. I. C. E.	34	Paredi	17
Lepoutre (Louis)	51	Paribas International	23
Levis	22	Pec-Engineering	34
Liebherr	29	Péchiney	23-29
Lindner Druck Handwerkerhof & Buchdruckerei G. Käsbohrer	30	Perrier	42
Locat	38	Peugeot	34
Lockheed Aircraft Corp.	24	Philip Morris	47
Locunivers-Sté Universelle de Location	38	Pirelli	20
Lübecker Nachrichten	30	Poligrafica Commerciale Industriale	44
Luche Fils	21	Polycarpets	50
MacDonald (E. F.)	23	Produits Chimiques de Pontivy	21
Madsen (Hans K.)	53	Produits Chimiques & Raffineries de Berre (Cie)	45
Maehler & Kaeye	27	Promibel	18
Margarine-Union	41	P. R. O. M. O. D. E. S.	23
McDonald Electric	26	Promofin	39
Mediobanca	38	Protemo	50
Méditerranéenne de Produits Chimiques (Cie)	21	Prouvost	50-51
Mertrust Banque Commerciale	35	Publicité-Cinéma Jean Mineur	47
Metallgesellschaft	43	Racal-Milgo	31
Michelin	17	Raiffeisenbank Mutlangen	39
Micoperi	19	Rateau	26
Molyn & C°	22	Ready Power	28
Mondadori (Arnoldo)	30	Renold	28
Monsanto	48	Rhein-Ruhr-Reederei	53
Mouson France	54	Rheinstahl	29
Mumm	40	Rhône-Poulenc	50
Nationale Nederlanden	17	Ripolin	21
Navigation Mixte (Cie)	51	Riv-S. K. F.	37
Nestlé	41	Robapharm	46
		Roeck & Zonen (Sa Emile)	39
		Roosevelt Properties Fund	35
		Roustang	41

Royal Dutch/Shell	P. 45	Tapetenfabriken Hösel Saar	P. 49
R. P. F. Services	35	Teleti-Benelux	33
Ruhrkohle	54	Tema	28
Russ (Ernst)	52	Thiery & Sigrand (Armand)	50
		Thomson-C.S.F.	32-34
Saarländische Strummffabrik	49	Thorn Electrical Industries	31
Saggiatore (Il)	30	Timwear	49
Saint-Gobain-Pont-A-Mousson		T.I.T.N.	32
(Cie de)	45-53	Total	45
Salters-Belgie	53	Transatlantische Versicherung	37
S. A. M. M. I.	29	Transeuropean Coach C°	51
Sanwa Bank	36	Transworld Data Systems	33
Satchwell	26	Trefica	42
Saval Holding	54	Triumph International	49
Schanzenbach & C° (G.)	27		
Schering AG	46	Ugine-Kuhlmann	21
Scherk-Europäische Kosmetik (L)	44	Unelec	26
Schlemmer-Extra Werke	17	Uniadvertising	47
Schwabenbräu	42	Unilever	40-41
Seabord	35	Union d'Etudes & d'Investissements	37
Sedagri	21	Union Financière d'Intérêts Privés	36
Selenia	32	Union Industrielle Blanzly-Ouest	45
S. E. L. M. A.	38	Union Textile Rotterdam	49
S.F.E. -Sté Financière Européenne	37	United Trust C°	37
Short Sea Transport	52	"Univac"	32
Sinclair Sahara	46	Univas	47
S. N. I.	44	Universal Management & Medical	
Sobrom	21	Systems	31
Sodexho	51	U. T. A.	33
S. O. F. R. A. C. O. P.	23		
Solis	24	Ven (D.)	42
Somy	43	V. G. Industrie	49
Sopad	41	V. I. A. G.	22
Sotem	43	Vichy	42
S. P. A. P. A.	45	Vickers	32
Sperry Rand	32	Visser & Smit's	18
Springer Verlag (Axel)	30	Voeders (Hens)	40
Steag	54	Volker (Adriaan)	18
Stein Hoval	43	Volksbank Füssen	39
Steinberg	49	Volksbank Ostracht	39
Stinnes (Hugo)	53	Voyagence	51
Stollack	20		
Sucreries du Soissonnais &		Watney Mann	40
Ternynck (Sté)	42	Weg ebau	18
Süddeutsche Kalkstickstoffwerke	22	Wigo	24
Sümak	26	Wirtschaftsbank Zürich	35



